★ Année 1947. — N° 119 A.N. Le Numéro : 3 francs. Samedi 22 Novembre 1947. ★

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

**Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **300 fr.** ; ÉTRANGER : **700 fr.**
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

| PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS |
|---|---|---|

## 1re LÉGISLATURE

## SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 173e SÉANCE

### Séance du Vendredi 21 Novembre 1947.

SOMMAIRE

**1.** — Procès-verbal.
**2.** — Excuse et congé.
**3.** — Communications de M. le Président de la République et de M. le président du conseil désigné.
**4.** — Haute Cour de justice. — Liste des jurés.
**5.** — Débat sur l'investiture du président du conseil désigné par M. le Président de la République: MM. le président, Jacques Duclos, Bétolaud, Giacobbi, Henri Teitgen, Léon Blum, président du conseil désigné; Queuille, Daniel Mayer, Croizat, Guy Petit, de Menthon.
Suspension et reprise de la séance.
Conclusions du bureau tendant à calculer la majorité constitutionnelle d'après le nombre réel des députés: MM. Pierre Cot, le président, René Coty. — Rejet au scrutin.
Adoption à main levée d'une proposition de MM. Pierre Cot et René Coty tendant à calculer la majorité constitutionnelle d'après le nombre légal des députés moins trois.
Motion d'investiture présentée par M. Charles Lussy.
Explications de vote: MM. Cadi Abdelkader, Lecourt, Jules Moch, Viard.
M. le président du conseil désigné.
Rejet, au scrutin vérifié, de la motion d'investiture.
**6.** — Règlement de l'ordre du jour.
**7.** — Dépôt de propositions de loi.
**8.** — Dépôt de propositions de résolution.
**9.** — Dépôt d'un rapport supplémentaire.

**PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT**

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 novembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

**EXCUSE ET CONGE**

**M. le président.** M. Quilici s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

**COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Président de la République la communication suivante:

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45, alinéa 1er, de la Constitution du 27 octobre 1946, je désigne M. Léon Blum comme président du conseil.

« Je vous prie de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale et d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Fait à Paris, le 20 novembre 1947.

« *Le Président de la République,*
« VINCENT AURIOL. »

D'autre part, j'ai reçu de M. Léon Blum, président du conseil désigné, la lettre suivante:

« Monsieur le président,

« Monsieur le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée.

« Je me présenterai devant elle, à sa prochaine séance, pour lui soumettre le programme et la politique du cabinet que je me propose de constituer et lui demander sa confiance.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« LÉON BLUM. »

Conformément au désir qui m'a été exprimé par M. le président du conseil désigné, je me suis empressé de convoquer l'Assemblée.

— 4 —

**HAUTE COUR DE JUSTICE**

**Liste des jurés.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacances, de sept membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi du 27 décembre 1945.

Conformément à l'article 16 du règlement, les noms des candidats ont été insérés à la suite du compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 18 novembre 1947.

Le secrétariat général n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, MM. Dubois, Gaborit, Gau, Guillou, Guyomard, Halbout, Hulin sont appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice.

— 5 —

**DEBAT SUR L'INVESTITURE DU PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE PAR M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**M. le président.** Conformément au 2e alinéa de l'article 45 de la Constitution, je vais donner la parole à M. Léon Blum, président du conseil désigné, pour soumettre à l'Assemblée nationale le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer.

Auparavant, et pour que tout soit clair, je dois soumettre à l'Assemblée une difficulté qui s'est révélée au sujet du vote à intervenir.

Le troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution précise:

« Le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés... »

La question se pose de savoir comment il faut entendre ces mots: « La majorité absolue des députés ».

S'agit-il de l'ensemble des sièges? S'agit-il des députés en fonctions et en état de voter?

Au cours des débats qui ont précédé l'établissement de la première Constitution, la commission avait chargé son rapporteur, M. Pascal Copeau, de préciser sa pensée.

Voici le texte rédigé par M. Pascal Copeau:

« Article 73. — Cet article est à rapprocher de l'article suivant et des remarques faites à l'occasion de l'article 62.

« Par l'expression « la majorité des membres composant l'Assemblée », la commission entend la majorité des députés qui sont, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, en état de voter ».

Cette notion nouvelle, qui revient dans un certain nombre d'articles, est conforme à la loi constitutionnelle du 2 novembre 1945.

**M. Jacques Duclos.** Mais la première Constitution a été repoussée.

**M. le président.** Il n'y a pas eu de modification sur ce point. (*Rires au centre.*)

**M. Jacques Duclos.** Il s'agit de savoir si l'on supprimera purement et simplement des députés.

**M. le président.** Je vous soumets impartialement la question. Veuillez donc, monsieur Duclos, avoir la patience de m'écouter. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ainsi, le seul texte existant est celui que je viens de vous lire. Selon ce texte, la majorité absolue est celle des députés en état de voter.

La question ne s'est pas posée pour les investitures précédentes à l'occasion desquelles l'écart entre le nombre des sièges et celui des députés en état de voter n'était que d'une voix: seul, le député de la Cochinchine n'avait pas été élu.

Aujourd'hui, l'écart est de six voix: le siège de la Cochinchine est vacant ainsi que ceux de deux de nos collègues décédés et les trois députés malgaches sont incarcérés. La question a donc plus d'importance.

Pour éviter toute contestation et toute équivoque, je propose à l'Assemblée de me permettre de réunir le bureau à la première suspension de séance afin qu'il soit saisi de cette difficulté et puisse proposer une décision, qu'ensuite, je l'espère, l'Assemblée voudra bien adopter.

*Plusieurs voix au centre.* Il faut réunir le bureau tout de suite.

**M. Jacques Duclos.** Monsieur le président, au cas où il n'y aurait pas unanimité au sein du bureau, l'Assemblée devra se prononcer.

**M. le président.** Il n'est pas besoin de l'unanimité, la majorité suffira.

**M. Jacques Duclos.** Je demande alors la parole sur cette question.

**M. le président.** Vous avez la parole.

**M. Jacques Duclos.** Ce problème me paraît extrêmement important, car nous risquons d'aboutir à une situation telle que le pouvoir exécutif pourra faire demain ce qu'il lui plaira.

Supposons qu'un président du conseil ne se sente pas en mesure de recueillir les 310 voix que prévoit la Constitution: qui l'empêchera, à la faveur d'un procès de presse ou autre, de faire mettre un certain nombre de parlementaires hors d'état de voter? (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Henri Teitgen.** C'est l'Assemblée, et non le pouvoir exécutif, qui peut prendre une telle décision.

**M. Jacques Duclos.** A partir de ce moment, la Constitution ne serait plus respectée.

C'est pourquoi je demande que, même si le bureau se prononce à la majorité pour l'adoption de la proposition qui nous a été faite par M. le président, l'Assemblée soit, en définitive, appelée à trancher sur le fond. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bétolaud.

**M. Robert Bétolaud.** Je fais simplement remarquer à M. Jacques Duclos que la Constitution n'a jamais prévu que l'on ferait voter les députés incarcérés.

**M. Jacques Duclos.** Certes, mais à ce compte-là, monsieur Bétolaud, on peut tout faire. Il n'y a plus aucune garantie pour la représentation nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Virgile Barel.** Nous en savons quelque chose.

**M. Robert Bétolaud.** Ils n'avaient qu'à éviter d'être incarcérés.

**M. Jacques Duclos.** C'est ainsi que Hitler a eu la majorité absolue au Reichstag. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à droite.*)

**M. Virgile Barel.** C'est ainsi également que M. Daladier s'est débarrassé des communistes.

**M. Robert Bétolaud.** Hitler faisait voter les prisonniers. Nous n'entendons pas le faire.

**M. Charles Lussy.** Au lieu de les incarcérer, on peut les pendre, cela revient au même! (*Rires sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giacobbi.

**M. Paul Giacobbi.** Mesdames, messieurs, je suis trop rarement d'accord avec M. Jacques Duclos, et mes idées sont assez connues pour que je puisse exprimer librement mes vues.

Je crois qu'aucun doute n'est possible sur l'interprétation qui doit être donnée.

Au surplus, si j'avais une hésitation, un souvenir me rassurerait.

La question s'est posée, à Vichy, de savoir comment devait être calculé le quorum. La tradition de l'Assemblée nationale avait toujours été, s'agissant des membres du Congrès, que le quorum devait être calculé sur la totalité de ces membres.

La totalité des membres de l'Assemblée, c'est celle des membres vivants.

J'ai voté la levée de l'immunité parlementaire des députés malgaches. Mais tant qu'ils n'ont pas été déchus de leur

mandat à la suite d'une condamnation judiciaire, ils restent députés. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite. — Mouvements divers.*)

**M. Jacques Duclos.** Ils sont députés.

**M. Paul Giacobbi.** Par conséquent, à mon sens, la majorité doit être calculée compte tenu de tous les députés, à l'exclusion, bien entendu, de ceux qui sont décédés. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** Je réponds à M. Giacobbi que l'Assemblée de Vichy s'est tenue sous le régime de l'ancienne constitution.

Il n'est pas douteux qu'alors, c'est le nombre de sièges qui devait être pris en considération.

En ce qui concerne les députés incarcérés, je rappelle une décision du bureau en date du 13 mars 1923. Après délibération, ce dernier a considéré qu'il n'était pas possible de recenser les votes des membres en état de détention préventive.

Tel est, du point de vue du droit, l'état de la question.

La parole est à M. Henri Teitgen.

**M. Henri Teitgen.** Je présenterai une simple observation.

Si l'on suit la thèse proposée par M. Giacobbi, qui présente un intérêt, il doit être entendu pour tous que le député incarcéré, tant qu'il n'est pas condamné, reste député.

Il ne nous appartient pas, quand nous prononçons la levée de l'immunité parlementaire, de préjuger la culpabilité de l'intéressé. J'ai personnellement défendu cette thèse dans l'affaire des élus malgaches.

Mais si l'on suit cette thèse, on aboutit à considérer ceux qui ne peuvent pas voter comme s'étant abstenus, c'est-à-dire, pratiquement, comme ayant voté contre et on exige pour accorder l'investiture une majorité plus forte que celle qui est requise. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** En tout cas, devant la difficulté que j'ai signalée, il n'y a certainement pas de procédé plus loyal que celui qui consiste à en saisir le bureau à la première suspension de séance.

Le bureau délibérera et l'Assemblée sera informée du résultat de sa délibération.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Léon Blum, président du conseil désigné. (*A gauche, les députés se lèvent et applaudissent longuement. — Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

**M. Léon Blum,** *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs j'aurais eu bien des raisons légitimes de me soustraire au choix de M. le Président de la République. Dans les circonstances présentes, je ne m'en suis pas reconnu le droit.

Je suis ici pour vous demander de rendre cette désignation définitive.

Je ne crois pas avoir besoin de me présenter à vous et l'heure n'est pas aux longs discours.

La situation est grave. La République est en danger, la République qui, pour nous, s'identifie avec la patrie.

Les libertés civiques, la paix publique, la paix tout court, sont menacées.

Le danger est double:

D'une part, le communisme international a ouvertement déclaré la guerre à la démocratie française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

D'autre part, il s'est constitué en France un parti dont l'objectif — peut être l'objectif unique — est de dessaisir la souveraineté nationale de ses droits fondamentaux. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre — Protestations à droite et sur certains bancs à gauche.*)

**M. Paul Giacobbi.** C'est inexact!

**M. Patrice Bougrain.** Les électeurs ont jugé!

*Sur divers bancs à droite.* C'est honteux! C'est inadmissible!

**M. André Mutter.** Ce n'est pas à vous à dire cela!

On n'a pas le droit de comparer de Gaulle à Thorez.

**M. le président du conseil désigné.** Je suis ici pour sonner l'appel. Je suis ici pour tenter de rallier tous les républicains (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*) tous ceux qui se refusent à subir la dictature impersonnelle, non pas du prolétariat, mais d'un parti politique (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), tous ceux qui se refusent à chercher un recours contre ce péril dans le pouvoir personnel. (*Nouveaux applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions sur divers bancs à gauche et à droite.*)

L'expérience l'a montré: la forme la plus sûre de la défense républicaine est de rendre manifeste l'autorité de l'Etat républicain (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*), d'imposer une discipline et une coordination à toutes les administrations publiques (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), d'assurer le fonctionnement régulier et efficace des organismes constitutionnels, de garantir la continuité de la vie économique.

Défendre la République c'est, avant tout, montrer que la République continue. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est dans cet esprit que j'envisage les conflits sociaux qui apparaissent et se multiplient sur toute l'étendue du territoire. Il faut y faire face avec fermeté, c'est-à-dire sans rien promettre qu'on ne puisse tenir et en tâchant de ne rien interdire qu'on ne doive concéder (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), mais avec sang-froid et avec confiance.

L'amour de la République reste vivant au cœur de notre peuple tout comme l'amour de la patrie, ainsi que la France en a fait deux fois l'épreuve.

La République est, pour la plus large part, l'œuvre des classes ouvrières et elle est leur bien. C'est à cet instinct profond et puissant que nous devons faire appel. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut dissocier, dans les mouvements ouvriers, ce qui est entreprise d'agression et de destruction contre les institutions et les doctrines de la République (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), et ce qui est traduction légitime, et en tout cas naturelle, de l'inquiétude et de la souffrance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut rechercher une collaboration confiante avec les organisations corporatives de la classe ouvrière, sans aliéner entre leurs mains la moindre part de la souveraineté de l'Etat démocratique. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Il faut, dans le jeu quotidien de la vie syndicale, établir l'esprit, les principes, les usages de la démocratie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il faut améliorer la condition ouvrière et, par conséquent, le pouvoir d'achat effectif des salaires et des traitements jusqu'à l'extrême limite des possibilités présentes de l'économie française. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut mener une lutte inflexible contre la hausse du coût de la vie et contre l'inflation monétaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut rechercher un équilibre et une stabilisation des prix industriels, des prix agricoles, des salaires et traitements, de la monnaie, jusqu'au jour où l'aide offerte à l'Europe par le gouvernement des Etats-Unis, dans un noble esprit de solidarité internationale (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite*), aura permis de donner à notre économie une consistance durable.

C'est cette œuvre que l'ami pour la succession duquel M. le Président de la République me propose à vos suffrages avait entreprise avec un courage, un sens du devoir civique (*A gauche, au centre et sur quelques bancs à droite, les députés se lèvent et applaudissent*), une abnégation de soi-même qui doivent forcer le respect de tous, et auquel je suis heureux d'avoir vu rendre cet hommage. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne puis apporter, pour continuer sa tâche, qu'un dévouement sans limite, une foi invincible dans la démocratie et dans le socialisme. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ce qu'on a appelé la troisième force...

*A droite.* Farce!

**M. le président du conseil désigné.** ...n'est pas autre chose que l'union des républicains pour la liberté, pour la justice sociale et pour la paix. (*Vifs applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

La troisième force doit trouver son expression politique dans la majorité à laquelle je fais appel et dans un gouvernement constitué avec le plus large esprit de concorde à l'image de cette majorité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Charles Rousseau.** A l'image du pays!

**M. le président du conseil désigné.** Elle doit trouver son expression dans le pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre. — Exclamations sur certains bancs à gauche et à droite*), en incitant les républicains et les démocrates de toute qualité, de toute origine, à se rallier et à s'organiser pour la défense des libertés publiques. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

Elle doit trouver son expression dans l'Union française, en s'opposant tout à la fois au fanatisme nationaliste et à l'exploitation colonialiste, en créant entre la France et les peuples qui doivent s'associer à elle dans l'Union et y vivre côte à côte avec elle, une atmosphère de confiance mutuelle, de solidarité et d'affection. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Elle doit enfin trouver son expression sur le plan international.

Il existe en France, en Europe et sur tous les continents des Etats, des groupes, des individus qui comprennent qu'en l'état présent de l'évolution économique, aucun grand problème ne peut plus être résolu d'une façon satisfaisante dans le cadre des frontières, aucun peuple ne peut plus prospérer, ni même subsister, sans une solidarité vitale avec les autres et qu'il faut se grouper, se fédérer, s'unir, ou périr. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ils n'acceptent pas de s'enrôler d'avance dans l'un des camps qui semblent se partager le monde, parce qu'ils perçoivent la nécessité de cette solidarité universelle; parce qu'ils mesurent les dangers que feraient courir à la paix, en se prolongeant, la division et l'opposition; parce qu'ils comprennent aussi ce que signifie aujourd'hui le mot « guerre ».

Le rôle, la mission de la France est d'aider à la constitution de la troisième force internationale (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre*), celle qui s'emploiera à aplanir les mésintelligences et à apaiser les soupçons par un effort infatigable de conciliation et de persuasion réciproques, celle qui n'admet pas pour les nations d'autre assujettissement qu'aux pactes conclus entres elles et à la charte commune qu'elles se sont donnée, mais qui ne reculera devant rien, fût-ce devant l'abandon par les Etats d'une fraction de leur souveraineté particulière, pour fournir à la communauté internationale l'autorité suprême qu'exigent la conservation de la paix et la préservation de la condition humaine. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà les déclarations que j'ai jugé indispensables de faire devant vous. Je les préciserai et les compléterai tout à l'heure, si vous le souhaitez. Je vous ai parlé gravement, avec une sincérité entière, sans aucun souci de vous masquer par des précautions de pensée ou de langage ce que je crois être la vérité, et ce que je crois être le devoir. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

Je vous demanderai, en retour, un vote sans équivoque et sans réticence, un vote qui vous engage aujourd'hui comme je me suis engagé moi-même et comme le Gouvernement s'engagerait demain.

L'heure exige une majorité qui ait pris fortement conscience d'elle-même, qui s'oblige à soutenir courageusement, avec le Gouvernement, une lutte dont je ne me dissimule ni les difficultés, ni les périls.

Le mot qui me hante depuis quelques heures est le mot sublime de Vergniaud: « Périsse notre mémoire et que la République soit sauvée! ». (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Les députés siégeant à gauche se lèvent et applaudissent longuement.*)

**M. le président.** La parole est à M. Queuille.

**M. Henri Queuille.** Mesdames, messieurs, j'avais été mandaté par l'intergroupe du rassemblement des gauches pour demander à M. le président du conseil désigné certaines précisions sur le projet de programme qu'il présenterait à l'Assemblée.

Je dirai, au début de ces brèves explications, que, par avance, M. le président du conseil désigné nous a apporté certaines réponses aux questions que j'avais, au nom de l'intergroupe, le devoir de lui poser.

Comme lui, nous pensons, en effet, qu'à l'heure présente, le fait le plus grave est cette agression contre le régime républicain, contre la légalité républicaine, commise par un parti d'opposition qui, maintenant, a manifestement montré son désir de saper toutes les institutions de ce pays, et de se servir pour cela d'une arme infiniment redoutable, celle des revendications d'ordre social qu'on fait naître sans avoir souvent, au fond de soi-même, l'espérance qu'elles seront satisfaites. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Des mouvements sociaux viennent d'être déclenchés par des meneurs pour des fins politiques. La preuve vient d'en être fournie par les votes qui ont été émis dans diverses usines.

Cela va-t-il continuer? M. le président du conseil désigné vient de nous dire qu'une réglementation allait être apportée dans ce domaine et que, désormais, les règles de la démocratie seraient appliquées en cas de grève.

La Constitution avait prévu cette application. J'ai le droit de rappeler que le rassemblement des gauches avait déposé une proposition de loi sur ce sujet. L'expérience démontre plus que jamais la nécessité de l'adopter.

Nous enregistrons donc avec satisfaction la déclaration de M. le président du conseil désigné relative à l'application des règles de la démocratie avant tout déclenchement de mouvements sociaux. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Mais la réglementation du droit de grève ne consiste pas seulement dans la liberté donnée à l'ouvrier de se déclarer solidaire ou non de revendications d'ordre social. Elle réside aussi dans les conséquences que peuvent avoir les grèves, aussi bien sur le budget lorsque les usines nationalisées sont en cause, que sur le redressement financier indispensable lorsque l'industrie privée supporte les incidences de certaines pratiques instituées ces temps derniers.

Va-t-on continuer, lorsqu'une grève revêt manifestement un caractère politique, à payer les journées durant lesquelles le travail a été suspendu? Ce serait alors donner une garantie contre tous risques aux ouvriers qui obéissent à des meneurs n'ayant en vue que des fins politiques.

Si la réglementation du droit de grève doit être ainsi établie, poursuivie, précisée, elle doit être conçue, non dans un état d'esprit hostile à la classe ouvrière (*Rires à l'extrême gauche*), mais avec le désir de servir de façon certaine son propre intérêt.

Que demandent les ouvriers?

*Sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.* Du pain!

**M. Henri Queuille.** Ils recherchent la certitude qu'ils pourront vivre avec leur salaire.

**M. Raymond Guyot.** Ils ne peuvent plus vivre!

**M. Henri Queuille.** Ils voudraient avoir l'assurance que les sommes qui doivent les garantir contre certains risques et qui sont placées à leur compte dans les caisses de la sécurité sociale, les mettront dans leurs vieux jours à l'abri du besoin.

Or, cela ne peut être obtenu dans une période de dévaluation de la monnaie, où le franc, qui perd chaque jour de sa valeur, peut demain s'effondrer.

C'est pourquoi nous demandons à M. le président du conseil désigné, qui nous a apporté sur ce point une première satisfaction, de donner, dans le gouvernement qu'il va constituer, une importance primordiale au problème du rétablissement de la situation financière et de la défense de notre monnaie.

Si l'on a le courage d'accomplir, à cet égard, les actes nécessaires, l'ouvrier saura vraiment ce qu'il gagne et le vieillard qui aura fait des économies en vue de la sécurité de ses lendemains sera enfin rassuré. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Pour cette œuvre, nous pensons qu'il faut avoir recours le moins possible à la contrainte et le plus possible aux moyens susceptibles de rétablir la confiance.

Si, pour le redressement de la situation financière, certains sacrifices doivent être demandés aux Français, il importe également de redonner au Trésor français, en rétablissant la confiance, la possibilité de s'approvisionner par l'emprunt et de couvrir certaines dépenses par les souscriptions de valeurs à court terme. Pour rétablir la confiance que le pays placera dans l'avenir de la France, il est, en effet, indispensable de créer un premier climat favorable et, dans ce but, d'abandonner un régime de contraintes et de contrôle qui entrave les transactions, compromet le ravitaillement et ralentit la production.

Enfin, M. le président du conseil désigné nous a défini la politique du futur gouvernement à l'égard de l'Union française.

Nous savons que M. le président Léon Blum ne veut abandonner nulle part une position française. Mais il nous serait agréable d'apprendre que la politique qui a été suivie en ce domaine par le dernier gouvernement de M. le président Ramadier sera bien continuée demain, et qu'en Indochine, notamment, nous ne verrons pas un renversement de la politique qui a été appliquée. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Nous pensons, aussi, que la même politique de défense des intérêts français doit

commander le maintien des instructions qui avaient été données à nos représentants par le précédent gouvernement quant au futur régime de la Sarre et à la liaison de la solution de ce problème avec celle de la question des zones.

Nous voulons croire également que seront maintenues les instructions relatives au règlement du problème de la Ruhr.

Le rassemblement des gauches estime, enfin, qu'il est indispensable que, pour l'œuvre à accomplir, le nouveau gouvernement soit constitué sous un signe particulier.

Je vais peut-être heurter certains d'entre vous, mais nous estimons, mes amis et moi, qu'il faut en finir avec tout ce qui peut rappeler l'apparence de la dictature des partis. Il est nécessaire que les hommes qui seront groupés dans le Gouvernement n'aient plus le souci majeur de défendre la position de leur parti. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Si la Troisième République sortait de sa tombe, elle aurait bien le droit de dire: « Je suis peu si je me considère, et beaucoup si je me compare ».

A certaines heures, il arrivait que des hommes qui s'étaient battus la veille, lors de la période électorale, se rapprochaient. — on a parfois critiqué cette expression — « au chevet de la mère malade ». (*Mouvements divers et rires sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Mais oui!

Aujourd'hui, la République connaît une crise particulièrement grave. Pour la sauver, les ministres et le chef du Gouvernement lui-même ne doivent plus être, dans le gouvernement de demain, les représentants, les mandataires d'un parti: il est indispensable qu'ils œuvrent avec le sentiment qu'ils sont, pour un moment, en congé de parti, au service de la République et de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Jacques Duclos.** Mesdames, messieurs, nous vivons une période étrange, où les crises politiques s'ouvrent dans des conditions non moins étranges.

Le 28 octobre dernier, M. Paul Ramadier, alors président du conseil, venait nous faire une déclaration et nous présenter en quelque sorte son ministère restreint, resserré, revigoré, concentré.

On aurait pu penser que le président du conseil, après avoir modifié son attelage, se préparait à faire une étape d'une certaine longueur. Le 30 octobre, la question de confiance était posée. M. Paul Ramadier obtenait 300 voix contre 280, et j'ai à peine besoin de rappeler que nous étions parmi les 280.

Sans doute, il faut le reconnaître, le vote n'était pas des plus glorieux; cependant une majorité s'était prononcée pour le Gouvernement. Et voici qu'après avoir obtenu ce vote — que l'on qualifiait le lendemain, dans les journaux, de victoire — le Gouvernement, qui s'était entre temps renforcé de quelques secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, nous donnait l'impression de ne se sentir destiné qu'à une très, très brève existence.

Depuis des jours, en effet, il n'était question que de la constitution d'un nouveau gouvernement. Ceux qui, comme nous, ne sont pas dans le secret des dieux (*Sourires*), pouvaient cependant voir qu'on préparait un gouvernement dans la coulisse, qu'on essayait de résoudre, si je puis ainsi m'exprimer, la crise à froid.

Nous avons pu voir certains journaux préconiser la « solution de Gaulle » dans l'immédiat. D'autres préconisaient un gouvernement transitoire pour préparer la venue de de Gaulle à une date ultérieure. Et nous avons vu M. Paul Reynaud, qui était redevenu tout d'un coup un « jeune premier » de la politique, laisser entendre qu'un gouvernement à son goût devrait obtenir une sorte de neutralité de la part du R. P. F. et de M. le général de Gaulle.

Il semble donc que M. Paul Reynaud ait laissé entendre avec une certaine précision de pensée ce que d'autres tentent, peut-être, de dissimuler. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

C'est contre la classe ouvrière, contre le communisme... (*Interruptions à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Michel Peytel.** Ce n'est pas la même chose.

**M. Jacques Duclos.** Je répète: c'est contre la classe ouvrière, contre le communisme,

*Plusieurs membres à gauche.* Aucun rapport!

**M. Jacques Duclos.** ... qu'il faut, selon l'homme de la route du fer, tout rassembler, jusqu'à l'homme du mépris de fer. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Il ne s'agit pas là, vous le pensez bien, mesdames, messieurs, de vues propres à M. Paul Reynaud. Les mêmes préoccupations se manifestent, en réalité, chez d'autres politiciens qui, pour tromper les gens, ou essayer de les tromper, parlent de lutter sur les deux fronts.

A ce propos, j'ajoute que la politique de M. le président Ramadier — à qui l'Assemblée a fait tout à l'heure une ovation qui prenait le caractère d'une sorte d'oraison funèbre — n'était pas la politique de M. le président Ramadier seul. Je crois ne pas me tromper en disant qu'elle a été, pour une large part, la politique de M. Léon Blum, c'est-à-dire du nouveau président du conseil désigné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Presque quotidiennement, les journaux nous apprenaient qu'à Jouy-en-Josas on s'occupait beaucoup de la politique française; et les observateurs lointains, comme nous, avaient le sentiment que Jouy-en-Josas était le centre d'élaboration de la politique française, alors que l'hôtel Matignon n'était plus que le centre d'exécution. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En bref, depuis une semaine au plus, les conversations succédaient aux conversations.

M. Paul Reynaud recevait, et il y avait de la diversité dans ses réceptions. M. Léon Blum était consulté. Et M. Ramadier devenait tout à coup partisan d'un gouvernement élargi, après avoir prôné les mérites d'un gouvernement restreint.

C'était, en quelque sorte, la politique de l'accordéon qui nous était présentée. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche. — Sourires sur divers bancs.*)

M. Ramadier, qu'il était question de tuer, politiquement parlant, attendait sagement l'heure du hara-kiri ministériel, en poursuivant une politique funeste dont le bilan est sous nos yeux.

Cependant, il est apparu qu'au cours des négociations engagées pour résoudre la crise à froid, avant même de l'ouvrir officiellement, de sérieuses divergences étaient notées.

En premier lieu, on a noté des divergences sur les hommes. Tel président du conseil éventuel convenait aux uns et déplaisait aux autres. Tel autre candidat à la présidence provoquait des remous, mais en sens contraire. On a pu même penser, à certains moments, qu'à cause de tout cela, qu'en raison de toutes ces difficultés, Ramadier IV pourrait peut-être succéder à Ramadier III.

Mais les divergences sur les hommes ne sont pas les seules. Il semble bien que parmi les 310 députés — car j'espère bien que M. le président du conseil désigné ne voudra pas accepter un vote au rabais et exigera 310 voix (*Applaudissements à l'extrême gauche*) — il semble bien, dis-je, que parmi les 310 députés à rassembler dans cette enceinte, il y ait beaucoup de points de désaccord sur le programme. Et c'est peut-être la raison des nuances un peu estompées sur certains problèmes de la déclaration qui nous a été présentée par M. le président du conseil désigné.

Précisions sur certains points, certes; mais moins de précisions sur d'autres.

A la vérité, il y a beaucoup de points de désaccord, chacun le sait. Il y a des partisans du dirigisme et des partisans du libéralisme. Nous savons qu'ils se heurtent les uns aux autres, et nous les voyons étaler la médiocrité de leurs plans et l'incertitude de leurs méthodes. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Il n'y a qu'un point sur lequel tout le monde est d'accord dans ces milieux, c'est l'anticommunisme; c'est cela qui fait l'unanimité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais je vous le dis nettement, mesdames, messieurs, l'anticommunisme a déjà été utilisé par d'autres; et j'ajoute à cela que jamais l'anticommunisme n'a tenu lieu de programme constructif. Ceux qui avaient pensé vaincre sous le signe de l'anticommunisme ont été battus, et ceux qui pensent vaincre sous le même signe seront également battus demain. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Evidemment, dans les milieux gouvernementaux d'hier et dans les milieux gouvernementaux de demain, on tente de faire croire qu'à l'anticommunisme mis en avant ferait contrepoids un certain antigaullisme, dont on parle d'ailleurs avec une discrétion voulue. Mais personne ne peut attacher la moindre importance à cette sorte de mise en scène, malgré ce qu'a pu dire et écrire M. Léon Blum. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

N'avons-nous pas vu, en effet, les voix du parti socialiste donner des mairies aux

élus du R. P. F. ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Et avant-hier encore un socialiste, M. Alessandri, était élu président du conseil général de la Seine avec les voix du R. P. F. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A la vérité, il y a collaboration entre des hommes qu'unit la même haine du communisme. C'est pourquoi les travailleurs ne font pas de distingo subtil entre les uns et les autres et cela explique la politique de force qui est menée contre la classe ouvrière en regard de la politique de complaisance pratiquée contre les hommes du plan bleu, qui préparent la guerre civile. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est dans ces conditions que, sous le signe du neuf, après avoir entendu parler de M. Paul Reynaud comme « dauphin », comme président du conseil éventuel, et après avoir vu M. Paul Reynaud lui-même déclarer qu'il se réservait pour plus tard...

**M. Paul Reynaud.** Je n'ai jamais dit cela!

**M. Jacques Duclos.** ...nous avons à donner aujourd'hui l'investiture à M. Léon Blum.

M. Léon Blum a été désigné par M. le président de la République; mais c'est, en somme, de l'Assemblée nationale que dépend la continuation de sa carrière présidentielle.

La désignation de M. Léon Blum a été rendue officielle hier. Mais avant hier, mercredi, au déjeuner des journalistes américains et anglais, M. Guy Mollet laissait entendre que M. Léon Blum était à la disposition du parti socialiste pour assumer la présidence du conseil.

Cela n'était pas très gentil pour M. Paul Ramadier. Mais celui-ci a compris très discrètement qu'il devait s'en aller et qu'après cette déclaration du secrétaire général de son parti, l'heure était venue pour lui d'entendre la fameuse formule: « Frère il faut mourir ». (*Sourires.*)

C'est dans ces conditions que le président du conseil d'hier s'en est allé. La crise était donc ouverte et, cette fois, il ne pouvait plus être question de la résoudre à froid. Il s'agissait de la résoudre à chaud.

Ainsi M. Guy Mollet, qui est hanté, nous le savons tous, par la nostalgie d'un gouvernement homogène comportant un nombre assez important de ministères à répartir entre les membres de son parti (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et à droite*), a-t-il peut-être pensé qu'on pourrait obtenir à chaud, de la part de certains groupes, une adhésion qu'il aurait été plus difficile d'obtenir à froid.

En tout cas, nous avons à nous prononcer sur l'investiture que nous demande M. Léon Blum, désigné comme président du conseil par M. le Président de la République.

Je tiens à dire tout de suite, afin qu'il n'y ait aucune équivoque dans la suite de mon intervention et de mes explications...

*A gauche.* Il n'y en a pas.

**M. Jacques Duclos.** ...que nous ne donnerons pas cette investiture à M. Léon Blum. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous ne la donnerons pas, et je demande la permission à l'Assemblée d'en expliquer les raisons.

Tout d'abord, M. Léon Blum porte, selon nous, de lourdes responsabilités dans la marche des événements qui nous ont conduits à la situation actuelle, faite d'incohérence et de menace lourde.

**M. Alfred Coste-Floret.** Et vous ?

**M. Jacques Duclos.** Si M. Léon Blum, au lieu de tout faire pour empêcher la réalisation de l'unité d'action entre les socialistes et les communistes avait favorisé cette union. (*Exclamations sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche*) il y aurait aujourd'hui, dans cette Assemblée, une majorité communiste et socialiste. La classe ouvrière jouerait un rôle déterminant dans la direction des affaires du pays, et nous serions en mesure de barrer sans peine la route à tous les ennemis de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche et au centre.*)

On ne verrait pas les résidus du vichysme remonter à la surface. C'est dans un climat de confiance que notre peuple travaillerait à la reconstruction du pays. Le revenu national aurait été réparti dans d'autres conditions. La part des travailleurs aurait été accrue et celle des capitalistes aurait été réduite. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y aurait plus de justice sur la terre de France et il y aurait de grands espoirs dans le cœur du peuple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais M. Léon Blum n'a pas voulu cela. Engageant le combat contre la doctrine éprouvée du socialisme scientifique (*Exclamations et rires à droite. — Mouvements divers à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*), il a poussé à l'entente entre le parti socialiste et le M. R. P. et on laisse entrevoir que des contacts à la base sont aujourd'hui envisagés, tandis qu'on les empêchait hier, quand l'unité d'action existait entre le parti communiste et le parti socialiste. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout cela ne manque pas de retenir l'attention des observateurs étrangers. (*Exclamations et rires au centre et à droite.*)

*Au centre.* Lesquels ?

**M. Jacques Duclos.** C'est ainsi que l'hebdomadaire anglais *New stateman and Nation* du 8 novembre, a souligné « la volonté manifeste du parti socialiste d'appuyer une politique qui favorise les chances de de Gaulle plutôt que d'accepter n'importe quelle alliance avec les communistes. »

Et cet hebdomadaire, montrant comment le parti socialiste a fait le jeu du R. P. F. dans de nombreuses villes, notamment à Marseille, ajoute : « En même temps, la presse du parti dénonce le césarisme sous de grands titres et appelle un grand rassemblement des partis du centre comme troisième force pour barrer la route à la dictature. »

Ici, je précise notre pensée à nous, communistes: Il n'y a pas de troisième force, ni sur le plan intérieur, ni sur le plan international. Il y a le camp impérialiste et le camp antiimpérialiste. Il faut choisir entre les deux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Charles Lussy.** C'est exact!

**M. René Coty.** Nous sommes d'accord.

**M. Jacques Duclos.** *Le Monde* du 11 novembre dernier, parlant précisément des projets américains en Europe, écrivait: « A vrai dire, le but américain est d'ordre politique ».

Nous le savons très bien. Il s'agit à la vérité de lutter contre le socialisme qui n'a pas cours de l'autre côté de l'Atlantique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Il s'agit de lutter contre la classe ouvrière, contre la C. G. T., ...

**M. Arthur Ramette.** Très bien!

**M. Jacques Duclos.** ...comme en témoigne un hebdomadaire qu'on n'accusera pas d'être communiste. Cet hebdomadaire, c'est *Samedi-Soir* (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) qui, dans son numéro du 6 novembre, a publié un article intitulé : « L'Amérique veut faire éclater la C. G. T. », où l'on peut lire ce qui suit.

« Dans les semaines à venir, la politique américaine aura de graves répercussions sur la politique française. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. René Coty.** Et le *Canard enchaîné*, qu'en pense-t-il ? (*Sourires à droite.*)

**M. Jacques Duclos.** « Sur le plan diplomatique, la conférence de la dernière chance, qui se réunit à Londres le 25 novembre, risque de modifier totalement l'attitude de la France envers l'Allemagne et cela malgré l'opposition soviétique.

« Washington veut accélérer le redressement allemand en créant un gouvernement autonome qui disposera de toutes les richesses de l'Allemagne occidentale.

« Si la France accepte les propositions américaines, elle devra renoncer au charbon et au fer de la Ruhr. Par contre, elle bénéficiera du plan Marshall, alors qu'en cas de refus, l'aide américaine deviendra tout à fait incertaine et problématique.

« Sur le plan intérieur, il est possible qu'une décision des syndicats américains entraîne une scission à la C. G. T. Cette scission, les socialistes et les gaullistes s'efforcent de la provoquer parce qu'il est devenu impossible de gouverner la France sans l'aide des syndicats. »

Ainsi, l'identité de la politique poursuivie par les socialistes et les gaullistes, sur ce point tout au moins, s'étale sous nos yeux.

D'un côté comme de l'autre, on accepte toutes les éventualités de la collaboration avec les Etats-Unis, y compris celle de la guerre. Et on a cru longtemps que le chantage de la bombe atomique ferait se plier l'univers. Mais ce chantage ne prend plus maintenant et il ne prendra plus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et s'il y a un camp impérialiste, il y a aussi un camp anti-impérialiste. (*Interruptions au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, il faut reconnaître que les hommes tout dévoués à l'Amérique, en France, au lieu de chercher leur appui dans le peuple, semblent le chercher ailleurs.

**M. Fernand Bouxom.** A Varsovie, par exemple! (*Mouvements divers.*)

**M. Jacques Duclos.** D'après *Le Monde* d'avant-hier soir, M. Guy Mollet a dit aux journalistes américains: « Si les Américains ne nous appuient pas, il n'y aura plus ni libéraux, ni démocrates en Europe.

Ce n'est donc pas sur le peuple français qu'on compte, c'est sur la protection de l'Amérique. Comme quoi tout concourt à démontrer la réalité du parti américain dans notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quand on parle de reconstruction, il s'agit d'abord de reconstruction de l'Allemagne; chacun le sait; personne ne peut le contester. (*Mouvements divers.*)

On envisage une politique de reconstruction de l'Allemagne qui aura la primauté économique sur notre pays. De même notre économie est menacée d'être placée sous tutelle.

Les accords de Genève comportent des dangers énormes pour l'avenir de notre industrie et de notre agriculture et l'on va les signer à la conférence de la Havane sans que le Parlement en ait délibéré. On foule ainsi la démocratie aux pieds.

Pourtant, ces accords de Genève, qui sont, au fond, la suite normale des accords qui avaient été signés par le président Léon Blum avec M. Byrnes, ne peuvent pas ne pas retenir l'attention de la représentation nationale.

Nous savons déjà ce qui est arrivé à notre industrie du cinéma depuis la signature de ces accords. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Georges Cogniot.** Très bien!

**M. Jean Deshors.** Vous les avez cependant votés, ces accords! Pourquoi ?

**M. Jacques Duclos.** En demandant à l'Assemblée la permission de me citer moi-même, je veux rappeler quelles étaient les réserves que nous formulions au moment où il nous a été demandé de ratifier ces accords. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En effet, j'avais l'honneur de formuler des craintes qui ne se sont que trop vérifiées par la suite. Je disais:

« Ne perdons pas de vue qu'avec la politique de la porte ouverte, telle ou telle de nos branches de production, l'automobile par exemple, pourrait succomber devant la concurrence étrangère et, dès lors, la structure économique de la France pourrait être modifiée par d'autres volontés que celle de la France elle-même. »

**M. Arthur Ramette.** Très bien!

**M. Jacques Duclos.** Quant à la politique à suivre, je disais:

« Nous demandons que, dans les conversations internationales relatives à l'organisation des échanges internationaux, des garanties soient exigées par les représentants de la France. »

« Au cas d'un retour possible à une crise agricole mondiale qui pourrait amener un effondrement des prix, nous devons nous ménager la possibilité de prendre des mesures de défense; nous devons absolument nous réserver ce droit. »

Répondant à ceux qui ont tendance à idéaliser l'expansionnisme impérialiste et à parler de solidarité internationale des peuples là où il n'est question que de marchés et d'intérêts capitalistes (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche*) je me permettais de déclarer:

« Certes, on peut nous présenter la liberté du commerce comme une marche en avant vers plus de progrès, mais nous ne pouvons oublier que nous sommes en régime capitaliste, c'est-à-dire dans un système économique fondé sur la loi de la jungle, sur la loi de la concurrence, sur la loi de la destruction des moins forts par les plus forts. Dans un tel régime, la liberté du commerce est l'expansionnisme sans frein des forts et l'impossibilité pour les moins forts de résister à la concurrence... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il s'agit donc, mesdames, messieurs, avec les accords de Genève, de problèmes d'une importance telle qu'un gouvernement respectueux des règles démocratiques aurait dû considérer comme indispensable l'avis de la représentation populaire.

D'ailleurs, on montre le peu de cas qu'on fait souvent de la démocratie et de ses règles lorsqu'on essaie de justifier les prétendus droits de de Gaulle au pouvoir. (*Interruptions à droite et sur certains bancs au centre et à gauche.*)

En novembre dernier, ce droit était contesté à notre parti, le premier parti de France...

*A droite.* Ce n'est pas exact.

**M. Jacques Duclos.** ...et qui demeure, quoi qu'on en dise, après les élections municipales, le premier parti de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs, le peuple constate que la démocratie, pour certains, comporte deux poids et deux mesures, et les faits le soulignent amplement.

Des forces armées, des tanks envoyés dans les usines pour essayer de briser les grèves, des représentants du peuple poursuivis, telle est la politique du Gouvernement d'hier et elle va être celle du Gouvernement de demain.

L'action des masses ouvrières inquiète les milieux gouvernementaux. Le ministre du travail fait dire qu'il reçoit des délégations venant demander la liberté du travail. Nous savons de quoi il s'agit. Ce sont des groupes socialistes d'entreprise qui ne représentent pas grand'chose... (*Exclamations à gauche et sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Maurice Schumann.** Et chez Citroën ?

**M. Daniel Mayer.** Voulez-vous me permettre de vous répondre ?

**M. Jacques Duclos.** Volontiers.

**M. Daniel Mayer.** Monsieur Duclos, c'est comme ministre du travail responsable actuellement de la situation sociale, quoique ministre d'un gouvernement démissionnaire, et devant, par conséquent, des comptes à l'Assemblée, que je dois vous dire, d'une part, que vous donnez beaucoup d'importance aux groupes socialistes d'entreprise avec votre propos...

**M. Jacques Duclos.** Non, ne le croyez pas!

**M. Daniel Mayer.** ...et que, d'autre part, partout où un certain nombre de vos amis ne l'empêchent pas par des moyens matériels, lorsqu'elle est consultée démocratiquement, la classe ouvrière, tout en affirmant certaines revendications en grande partie légitimes, est contre les fauteurs de troubles et désire travailler dans l'intérêt national. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Arthur Ramette.** Vous êtes le ministre du travail du parti américain ! (*Protestations à gauche et sur de nombreux bancs.*)

**M. Fernand Bouxom.** Voyez les résultats des votes dans les usines de la région parisienne ! Ce sont des travailleurs qui parlent et non pas des politiciens.

Cela vous gêne beaucoup, et pourtant, cela continuera.

**M. Jacques Duclos.** A la vérité, mesdames, messieurs, les « syndicats jaunes » d'autrefois, que les vieux militants syndicalistes ont connus, ont fait place à d'autres groupements de briseurs de grèves. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais si le Gouvernement croit que c'est en faisant voter les ouvriers sous la surveillance de la police (*Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)...

**M. Fernand Bouxom.** Vous, vous les faites voter sous la menace des matraqueurs communistes ! La vérité, la voilà ! Et vous le savez. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Legendre.** Et en Russie, monsieur Duclos, comment les grèves se déroulent-elles ? Expliquez-le nous.

**M. René Coty.** Oui, parlez-nous du droit de grève en Russie.

**M. Jacques Duclos.** A la vérité, la classe ouvrière, froissée dans sa dignité, va mieux voir encore que la politique gouvernementale ressemble étrangement à celle que préconise le général de Gaulle lui-même.

**M. Arthur Ramette.** Très bien!

**M. Jacques Duclos.** Je sais bien, mesdames, messieurs, que l'on nous parle aujourd'hui beaucoup, dans certains milieux, de liberté du travail. C'est là le vieux thème réactionnaire classique (*Exclamations à droite et sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*), que dénonçait autrefois, avec une vigueur extrême, le grand socialiste Jules Guesde.

**M. Marcel Cachin.** Très bien!

**M. Jacques Duclos.** En septembre 1886, traitant des mouvements de grève qui s'étaient produits à Decazeville (*Sourires*), Jules Guesde examinait le problème de la liberté du travail et il défendait le droit

des majorités. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Fernand Bouxom.** Voilà enfin une parole de sagesse. Aussi est-elle non pas de vous mais de Jules Guesde !

Chez Citroën, 77 p. 100 des ouvriers étaient contre la grève.

Là, c'est le peuple qui a parlé !

**M. André Béranger.** Voilà la majorité !

**M. Raymond Guyot.** Ce n'est pas exact.

Monsieur Bouxom, venez donc avec moi chez Citroën !

**M. Jacques Duclos.** Monsieur Bouxom, j'ai l'impression que si vous aviez la certitude que les chiffres que vous avancez sont exacts, vous seriez moins nerveux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Moi, je ne suis pas nerveux du tout.

**M. Fernand Bouxom.** Monsieur Duclos, j'aurais préféré que vous démentiez mes chiffres avec preuves à l'appui.

Croyez bien que je ne suis nullement nerveux, mais satisfait de voir que la classe ouvrière entend reprendre sa liberté. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. Jacques Duclos.** Grand bien vous fasse !

Soulignant que sur 1.500 ouvriers, 1.100 avaient décidé la grève, Jules Guesde écrivait :

« Je demande à tous ceux que n'aveuglent pas des dividendes en péril en quoi cette immense majorité ouvrière, opérant de la sorte contre une infime minorité », c'est-à-dire en imposant la grève, « aurait fait autre chose que ce qui se fait tous les jours dans notre monde politique bourgeois, sans que personne s'avise de réclamer. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Est-ce que, par exemple, dans toutes les sociétés industrielles, commerciales et financières, toutes les mesures arrêtées par une majorité d'actionnaires...

*Au centre.* Par une majorité !

**M. Jacques Duclos.** ...ne sont pas valables pour la minorité, c'est-à-dire imposables et imposées à cette dernière ? »

Et Jules Guesde ajoutait :

« Et ce qui existe comme la règle, comme la base de tout ordre, non seulement pour cette grande société qu'est la nation, mais pour tous les groupements de capitalistes, serait interdit comme un délit ou comme un crime aux groupements de travailleurs ! Au droit des majorités... »

*Au centre.* Majorité !

**M. Jacques Duclos.** « ... d'actionnaires pour affamer ne correspondrait pas le droit des majorités ouvrières... »

*Au centre.* Majorité !

**M. Jacques Duclos.** « ... pour la défense de leur pain ? Ce serait monstreux ! » disait Jules Guesde. (*Exclamations à droite et sur de nombreux bancs.*)

Eh bien, le droit à la liberté du travail que réclament certains, c'est la permission pour quelques ruffians et quelques briseurs de grève d'aller trahir la classe ouvrière ! (*Interruptions sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et Jules Guesde poursuivait...

**M. Ambroise Croizat.** Monsieur Duclos, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Jacques Duclos.** Volontiers.

**M. Ambroise Croizat.** Mesdames, messieurs, il est ici question du conflit Citroën et du vote qui vient d'être émis par les ouvriers de cet établissement.

Permettez-moi de vous donner des précisions que vous paraissiez ignorer. (*Rires à droite.*)

Effectivement, hier, un vote est intervenu sous la pression des pouvoirs publics et des forces policières. (*Protestations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

4.900 membres du personnel se sont, sur un total de 18.000 ouvriers, exprimés contre la grève. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je veux protester énergiquement contre l'attitude intolérable du Gouvernement, qui utilise contre la classe ouvrière...

**M. Robert Bichet.** Dites-nous combien d'ouvriers se sont prononcés pour la grève !

**M. Ambroise Croizat.** Monsieur Bichet, si cela vous fait plaisir, nous irons vérifier dans les usines. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au nom des travailleurs, j'élève la protestation la plus indignée contre l'attitude intolérable du Gouvernement et surtout contre les mesures de répression engagées contre la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations sur de nombreux bancs.*)

**M. Maurice Schumann.** Vous n'avez pas qualité pour cela !

**M. André Mutter.** Vous êtes le ministre de la grève !

**M. Jacques Duclos.** Mesdames, messieurs, je vous demande la permission de poursuivre mon exposé.

Jules Guesde...

**M. Pierre André.** Cela nous change de la chanson de la production que vous chantiez quand vous étiez au pouvoir ! (*Rires à droite.*)

**M. Jacques Duclos.** Nous la chanterons à nouveau cette chanson. Et contre vous ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Jules Guesde s'adressant aux réactionnaires, qui pensaient mater la classe ouvrière, pouvait écrire :

« Barrer les fleuves est encore le plus sûr moyen de les faire déborder (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*) le fleuve humain surtout, que grossit tous les jours la fonte des neiges qui s'appelle le salaire réduit, la servitude accrue et le chômage généralisé. » (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

**M. Marcel Cachin.** Voilà du bon socialisme !

**M. Jacques Duclos.** Et voici, pour compléter ce tableau, qu'on nous annonce le rappel de soldats sous les drapeaux.

Que veut-on en faire ?

**M. André Mutter.** C'est pour cela que Thorez est parti !

**M. Jacques Duclos.** Est-ce pour les dresser contre le peuple ? Ou s'agit-il de participer à une certaine politique qui aurait été décidée avant la conférence des quatre, à Londres ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Face à cette politique antiouvrière voulue par les puissances économiques les plus rétrogrades de ce temps, face à toutes les tentatives faites pour ramener les Français en arrière, face à la politique de soumission aux capitalistes américains, ennemis du socialisme et du progrès social, nous appelons à l'union la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses pour défendre leurs droits et pour défendre l'indépendance de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ajoute que, devant la faillite de vieilles équipes gouvernementales qui voudraient empêcher la France d'aller de l'avant, des préoccupations nouvelles ne peuvent pas ne pas hanter les pensées des masses populaires de France. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

De plus en plus, au cours du développement de la situation, les masses populaires de notre pays pensent et vont penser à un autre gouvernement, un gouvernement capable de sauver la France de la catastrophe, et de créer les conditions de sa renaissance, un gouvernement vigoureux et jeune qui sera l'expression de la classe ouvrière et des masses populaires de France (*Applaudissements à l'extrême gauche*), un gouvernement d'ordre et d'efficacité, capable de mettre à la raison les trafiquants, les spéculateurs et les ennemis de la République (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), un gouvernement qui fera rentrer dans les caisses de l'Etat les milliards des collaborateurs et des traîtres (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), un gouvernement qui répartira équitablement les charges fiscales et qui assurera la sécurité de notre monnaie, un gouvernement qui exaltera l'effort créateur de tout un peuple en assurant une vie digne aux travailleurs et à leurs familles (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), un gouvernement qui défendra notre industrie, notre agriculture et notre patrimoine national contre la mainmise des trusts américains (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), un gouvernement qui défendra l'honneur national, l'indépendance nationale (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) et la sécurité de la France, son droit aux réparations et à la paix, un gouvernement démocratique au sein duquel la classe ouvrière et son parti communiste...

**M. Jean Legendre.** Un gouvernement russe !

**M. Jacques Duclos.** ...pourront enfin jouer un rôle déterminant. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous sommes, mesdames, messieurs, le seul parti qui n'ait pas encore eu en main la direction des affaires du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*Au centre et à droite.* Heureusement !

**M. Jacques Duclos.** Tous les autres ont montré ce qu'ils sont capables de faire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais je vous dis, mesdames, messieurs, ce qui ne s'est pas fait hier se fera demain par la volonté du peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est dans le peuple que nous avons confiance, et non dans de prétendues élites qui ont montré ce qu'elles valent. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous sommes, avec le peuple en lutte pour sa vie, pour sa liberté, pour l'indépendance de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs.*)

Nous sommes, avec la classe ouvrière en lutte pour l'élévation du minimum vital, pour la remise en ordre des salaires, pour l'indemnité immédiate d'attente, pour le respect de la liberté syndicale. (*Interruptions et rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous sommes avec les paysans en lutte contre la politique d'imposition qui va être d'autant plus lourde pour eux que les sociétés capitalistes sont ménagées. (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous sommes avec les boutiquiers et les artisans... (*Nouvelles exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. Daniel Boisdon.** Et les pêcheurs à la ligne ? (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Jacques Duclos.** ... qui se défendent contre les tracasseries administratives et contre une fiscalité de plus en plus lourde.

Nous sommes avec les travailleurs de la fonction publique qui luttent pour l'application du statut que Maurice Thorez a fait voter (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et pour la défense de leurs revendications.

Nous sommes avec toutes ces catégories de citoyens que l'expansionnisme impérialiste américain menace du chômage, de la ruine (*Applaudissements à l'extrême gauche*), d'une concurrence mortelle et des lois antisyndicales qui sont en honneur de l'autre côté de l'Atlantique.

Et tandis que nous voyons se rassembler les forces de la réaction sous l'œil bienveillant des impérialistes américains qui ne dissimulent plus leur volonté de faire de leur plan Marschall un plan anticommuniste, un plan réactionnaire, un plan de domination, sur de nombreux pays, dont le nôtre, nous appelons à l'union du peuple de France qui, par son action, peut changer le destin de la patrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le double mot d'ordre de notre peuple: démocratie à l'intérieur, indépendance vis-à-vis de l'étranger. (*Exclamations et rires à droite, au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*Sur de nombreux bancs.* Où est Thorez ?

*A l'extrême gauche.* Vive Thorez! (*Les députés siégeant sur ces bancs se lèvent et applaudissent.*)

**M. Florimond Bonte.** Il a le droit d'aller où il veut, il est libre.

**M. Fernand Bouxom.** Il va où il veut, mais c'est toujours au même endroit.

**M. Jacques Duclos.** Cette politique n'est pas et ne peut pas être celle du Gouvernement que se propose de constituer M. le président Léon Blum. Et, à ce sujet, je me permets de faire observer, en passant, que le changement de gouvernement se produit en France au moment même où commence, au Congrès américain, la discussion sur les affaires européennes. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Je me borne à constater ce fait, sans y ajouter le moindre commentaire. Mais déjà, la presse américaine, avec un souci de synchronisation dont nous comprenons parfaitement les objectifs, parle de la tâche que doivent accomplir M. de Gasperi de l'autre côté des Alpes et M. Léon Blum de ce côté-ci.

Ainsi donc, le Gouvernement que se propose de constituer M. Léon Blum bénéficie, par avance, de l'appui des représentants de l'ordre américain. Or, l'ordre américain, c'est l'ordre impérialiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous nous dressons contre une politique qui ne peut être qu'une politique de soumission, de démission nationale et de réaction.

Tout à l'heure, M. le président du conseil désigné a placé la fin de son discours sous le signe de Vergniaud; je me permets de dire que nous, communistes, nous aimons mieux nous placer sous le signe de Saint-Just, dans la défense de la République. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Nous voterons contre vous, monsieur le président du conseil désigné, avec la conviction profonde d'être ainsi fidèles à la cause de la classe ouvrière et de l'ensemble des masses laborieuses, à la cause de la démocratie française, à la cause de l'indépendance nationale (*Exclamations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*) et à la grande cause du socialisme dont nous avons la certitude que, malgré toutes les oppositions des impérialistes yankee et de leurs agents, il sera la réalité triomphante de demain. (*A l'extrême gauche, les députés se lèvent et applaudissement longuement.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Petit.

**M. Guy Petit.** Mesdames, messieurs, je me permets tout d'abord de faire cette simple constatation qu'il y a une dizaine de jours, alors que certains d'entre nous se montraient disposés à voter contre M. Ramadier, une sommation nous était faite, un choix nous était imposé par certains de nos collègues.

On nous disait, en effet: « Si vous ne votez pas pour M. Ramadier, vous n'êtes pas républicains ».

Or, de lui-même, sans qu'un vote soit intervenu, M. Ramadier a cessé, en quelque sorte, de voter pour soi-même, puisqu'il a donné sa démission. Cependant, personne ne lui reproche aujourd'hui de ne pas être républicain.

**M. André Mutter.** Très bien !

**M. Guy Petit.** La confiance qui est demandée à l'Assemblée par l'homme de premier plan choisi par M. le Président de la République sera déterminée par deux facteurs.

La première question qui se pose à nous est la suivante: qui est, que représente par lui-même, par son passé, cet homme ?

Voici la deuxième question: Dans quelles conditions déterminées l'homme choisi entend-il composer son gouvernement, avec qui compte-t-il gouverner, quelles sont ses intentions, quel est son programme ?

La personne de M. Léon Blum est, sans doute, au-dessus des partis. Sa politique l'est-elle ?

Nous avons encore dans l'oreille les mots lourds de sens — et que la suite des événements n'a point démentis — prononcés par M. Léon Blum au mois de décembre 1946: « Socialistes nous sommes et socialistes nous restons ».

*Sur plusieurs bancs à gauche.* Bien sûr! Très bien!

**M. Guy Petit.** Pour des raisons diverses, sur lesquelles il est inutile de s'appesantir, car nous les avons maintes fois analysées, la première expérience de M. Blum — comme les expériences suivantes de M. Ramadier — a échoué.

Nous ne saurions, en ce qui nous concerne, nous associer à une nouvelle expérience socialiste.

En conséquence, le centre républicain d'union paysanne et sociale m'a mandaté à l'effet de poser à M. le président Léon Blum des questions très précises portant sur les points suivants:

Et d'abord, la composition du Gouvernement.

La composition de votre Gouvernement, monsieur le président, associera-t-elle tous les groupes de l'Assemblée, du parti socialiste à M. Laniel et ses amis compris ? (*Très bien! très bien! à droite.*)

Tiendrez-vous compte, par le choix de vos ministres, de la volonté souveraine exprimée par le suffrage universel le 19 octobre 1947 ? (*Applaudissements à droite.*)

En un mot, est-ce un gouvernement d'union nationale, sans exclusive, que vous voulez composer, pour tenter de sauver la France et la République contre le parti communiste aujourd'hui volontairement installé, par ses grèves politiques et par son recours constant à l'émeute révolutionnaire, dans l'illégalité et dans la faction contre la République ? (*Applaudissements sur certains bancs à droite.*)

**M. Charles Tillon.** Les « boches » ont déjà dit cela!

**M. Guy Petit.** Ou bien, monsieur le président, est-ce tout pauvrement — je m'excuse d'employer cette expression — un gouvernement de la troisième force qui associerait seulement les rescapés constitutionnels du 19 octobre ? (*Très bien! très bien! à droite.*)

Ne sentez-vous pas qu'une formation qui est à ce point mince et précaire dans le pays est vouée inéluctablement à l'échec ?

La République que vous voulez défendre ne peut cependant se payer le luxe d'un nouvel échec.

Nous pensons profondément, mes amis et moi-même — je le dis en pesant mes mots — que c'est avec les socialistes, et non pas contre eux ou sans eux, avec les socialistes revenus de certaines erreurs de doctrines, mais n'en conservant pas moins leur idéal, que doit se faire le grand rassemblement de tous les républicains, car ce rassemblement est seul susceptible de sauver le pays et le régime.

Avec les socialistes, certes; et avec tous ceux aux yeux de qui la liberté du peuple et le respect de la personne humaine forment un tout indivisible.

Une balance égale, donc injuste, ne peut être réalisée entre les ennemis de la République française qui siègent à l'extrême gauche et ceux qui, partisans de l'évolution progressiste de la société, divergent avec vous quant aux moyens d'atteindre le but, mais sont et veulent rester dans le cadre de la légalité républicaine.

Un deuxième ordre de questions concerne les moyens à employer pour satisfaire les souhaits que formula tout à l'heure M. le président du conseil désigné.

Je dis bien: « les souhaits », car l'expression « il faut » revenait comme un leitmotiv.

Certes, tout ce que vous avez dit, monsieur le président, il faut le réaliser. Nous sommes entièrement d'accord avec vous pour le réclamer. Mais nous ne sommes pas d'accord sur les moyens qui ont été employés jusqu'ici. C'est afin de vous permettre de préciser d'une façon très nette ces moyens que je suis à la tribune, mandaté par mes amis.

Entendez-vous, monsieur le président, libérer entièrement la politique du Gouvernement de l' « apriorisme » doctrinaire de M. Philip, de M. Mollet et d'un certain nombre de membres éminents du parti socialiste, attitude que, quant à nous, nous rendons responsable de la situation présente ? (*Appaudissements à droite.*)

Allez-vous étendre encore ou réduire dans des proportions considérables l'activité de l'Etat ?

Allez-vous dégager la responsabilité de l'Etat de la gestion des entreprises nationalisées et cesser d'assurer les fins de mois par le moyen des comptes spéciaux du Trésor ?

Entendez-vous reconstituer l'encaisse-or de la Banque de France, ce qui nous paraît indispensable pour que les Français reprennent enfin confiance dans la monnaie et, dans ce domaine, procéderez-vous autrement que par emprunts sollicités à l'étranger ou en recourant, comme certains l'ont voulu, aux gendarmes et aux contrôleurs ?

Allez-vous, en un mot, tenter d'acquérir ce que trop de Français peut-être possèdent, qui constitue un capital inemployé et qui, aujourd'hui, ne profite pas à la nation, alors que celle-ci en aurait besoin pour se sauver ?

Et vous efforcerez-vous, à cet effet, de restaurer d'abord la confiance en l'Etat et en sa parole, en évitant les moyens de contrainte et en payant l'or au juste prix ?

Nous ne pensons pas qu'il y ait d'autre méthode propre à reconstituer cette encaisse-or, cependant indispensable et sans laquelle il ne saurait y avoir de monnaie saine, stable. (*Applaudissements sur certains bancs à droite.*)

Dans un autre domaine, allez-vous user, monsieur le président, de votre influence pour que cesse cette propagande abominable qui oppose les villes aux campagnes, qui tend à représenter les paysans comme des affameurs ?

Rendrez-vous officielle cette vérité élémentaire que, si les prix agricoles sont en hausse, c'est par suite de la dévaluation constante de la monnaie et non point en raison de la cupidité que l'on reproche aux agriculteurs ?

Ma question, à cet égard encore est précise et une réponse est aujourd'hui nécessaire.

Certes, les agriculteurs ont leurs défauts; qui n'a pas ses défauts ? Quelle classe peut se targer de n'avoir pas de défauts ?

Mais les agriculteurs suivent d'immuables lois. Lorsqu'ils ont confiance dans l'Etat, parce que l'Etat tient ses engagements, parce que le budget est en équilibre et, par conséquent, la monnaie stable, l'équilibre des prix s'établit en harmonie avec l'équilibre des salaires.

Les agriculteurs ne sont ni des affameurs, ni des spéculateurs.

Telles sont les principales questions que nous entendions vous proposer, monsieur le président.

Je tiens à dire en terminant, au nom de tous mes amis, que votre désignation ne pose certes point pour nous une question de personne. M. Bardoux, M. Antier et moi-même avons à cet égard assez souvent rendu hommage, à cette tribune, à votre haut désintéressement. C'est uniquement sur le plan des idées et surtout des moyens à employer que des questions se posent. De vos réponses dépendra notre vote.

Nous voudrions que l'on comprenne enfin dans cette Assemblée, comme l'a compris l'immense majorité du pays, qu'il existe un ennemi essentiel de la République, de nos institutions, de notre société, de la personne humaine...

*A l'extrême gauche.* Le R. P. F.!

**M. Guy Petit.** Cet ennemi, c'est vous-mêmes. (*Protestations à l'extrême gauche.*) Ennemis de la personne humaine, vous ne l'êtes pas seulement en France et sous la République française, vous l'êtes aussi en Italie, en Europe centrale, et vous le seriez encore, si vous le pouviez, si vous étiez assez forts, en Amérique. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Charles Tillon.** Les lâches applaudissent! (*Protestations à droite.*)

**M. René Lamps.** Quand il fallait se battre, monsieur Guy Petit, vous vous êtes terré.

**M. Guy Petit.** Parlez de vous en 1939. On ne saurait tenter de sauver la République en maintenant cette balance injuste et inégale dont je parlais tout à l'heure, alors que le pays attend le grand appel à l'union et à la réconciliation, car tous les Français savent qu'en réalité le péril est là.

**M. Jacques Duclos.** Le péril est de votre côté.

**M. Guy Petit.** Monsieur Duclos, j'ai parfaitement le droit de m'exprimer sans être interrompu.

Ce que je dis, je le pense. Or, je ne suis pas sûr que vous disiez toujours ce que vous pensez. (*Sourires à droite.*) Vous savez que l'obstruction du groupe communiste n'est pas faite pour me gêner.

Quand à nous, nous ne sommes pas venus ici au secours d'une cause, quelle qu'elle soit. Notre opposition à la politique dirigiste et doctrinaire date du moment même où cette politique a été instaurée.

C'est parce que cette politique doit être abandonnée, et en raison des graves périls auxquels nous avons à faire face, que l'union de tous les Français, de tous les républicains nous paraît indispensable, sans jeter d'exclusive contre personne, sous peine de vouer à l'échec toute expérience. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Menthon.

**M. François de Menthon.** Notre groupe demandera, dans un instant, une suspension de séance afin de lui permettre de délibérer.

Je voudrais auparavant demander à M. le président du conseil désigné certaines précisions.

Notre groupe, monsieur le président, est extrêmement désireux, ai-je besoin de le dire, de vous apporter sa confiance, non seulement à cause de l'estime, de l'admiration, de la sympathie que nous avons pour votre personne, mais essentiellement parce qu'il s'agit de défendre la République. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Seulement, puisqu'il s'agit de la présentation d'un programme, nous aimerions obtenir quelques précisions. Car, défendre la République, c'est sans doute déjouer les manœuvres de ses adversaires, mais c'est également gouverner avec autorité, avec efficacité, sur un programme cohérent qui puisse être celui d'une équipe réunie dans le même esprit autour de vous.

Défendre la République, c'est, notamment, dans les circonstances actuelles, défendre la monnaie. Sur ce point, monsieur le président du conseil, nous vous avons entendu affirmer tout à l'heure, avec satisfaction, que vous étiez disposé à lutter contre l'inflation, à défendre le pouvoir d'achat effectif, à équilibrer rigoureusement le budget.

Cependant, nous aimerions savoir par quelles méthodes vous comptez parvenir à ces résultats.

Sans doute, tout comme votre prédécesseur auquel je tiens, moi aussi à rendre hommage (*Applaudissements au centre et à gauche*) — et nous nous souvenons de ses paroles — pensez-vous que ce n'est pas

par une hausse générale des salaires que l'on peut améliorer durablement le niveau de vie de la classe ouvrière, mais en s'orientant dans une autre direction, en maintenant la stabilité du niveau général des prix et plus particulièrement en faisant baisser les prix de certaines denrées alimentaires.

*A l'extrême gauche.* Vous n'êtes guère qualifié pour en parler. Et les queues de hausse ?

**M. Auguste Joubert.** Vous critiquez une politique que vous avez vous-même inaugurée en juin 1946.

**M. François de Menthon.** Sans doute, aussi, serez-vous d'accord, monsieur le président, pour estimer indispensable une mise en ordre rigoureuse des finances publiques pour lutter contre l'inflation et cela dans tous les domaines, notamment dans celui des entreprises nationalisées où trop souvent le désordre s'est glissé. Et les plus fervents partisans des nationalisations sont ceux qui réclament aujourd'hui cette mise en ordre rapide qui est indispensable tant pour le succès des nationalisations elles-mêmes que pour notre trésorerie. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à droite.*)

**M. Bétolaud.** Alors, pourquoi les avez-vous votées ?

**M. Auguste Joubert.** Cette mise en ordre, il fallait la faire avant les nationalisations. Ou il ne fallait pas voter les nationalisations. (*Interruptions au centre.*)

**M. Bouxom.** A ne rien faire on ne se trompe jamais.

**Mme Germaine Peyrolles.** Pour vous, il n'y a pas de danger que vous vous trompiez, vous ne faites jamais rien !

**M. François de Menthon.** L'équilibre rigoureux du budget, monsieur le président du conseil, ne doit pas être assuré, je pense, dans votre esprit, par une nouvelle tranche d'impôts supplémentaires, de nouvelles taxations, mais bien par une compression aussi rigoureuse que possible des dépenses publiques, et notamment en poussant le plus rapidement possible le travail de réorganisation administrative, de réforme administrative pour améliorer l'efficacité de tous les rouages de l'Etat.

Monsieur le président du conseil, si vous le permettez, je vous poserai encore une question.

Nous n'avons pas, dans votre déclaration, entendu parler de la politique à suivre pour augmenter la production agricole. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Or, nous croyons que ce doit être là une des pièces essentielles du programme économique du futur gouvernement, et que jusqu'ici tout n'a peut-être pas été fait pour encourager au maximum le développement de la production agricole.

Je ne doute pas, monsieur le président du conseil, que sur ces divers points, vos conceptions rejoindront les nôtres et qu'ainsi pourra se constituer, autour de votre personne, une équipe d'hommes ayant un programme commun et pouvant œuvrer efficacement pour la défense de la République. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

**M. le président.** Une suspension de séance a été demandée (*Mouvements divers*), mais je pense que M. le président du conseil désigné voudra d'abord répondre aux questions qui lui ont été posées. (*Très bien! très bien!*)

Je lui donne donc la parole. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*).

**M. le président du conseil désigné.** Mesdames, messieurs, je voudrais répondre avec brièveté et précision aux questions qui m'ont été posées et je m'excuse d'avance s'il m'arrive d'en omettre quelqu'une.

Mon ami M. Henri Queuille m'a demandé de préciser, en ce qui concernait les mouvements ouvriers, les déclarations que contenait déjà mon discours de présentation à l'Assemblée.

Il ne peut, je pense, y avoir entre nous aucune équivoque à cet égard. Le droit de grève est un droit consacré par la loi et même, si je ne m'abuse, par la Constitution de la République.

A l'intérieur d'une collectivité ouvrière, il peut exister des partisans et des adversaires de la grève. Entre ces partisans et ces adversaires, il existe un seul mode démocratique de décision, qui est la majorité. (*Applaudissements à gauche et au centre*).

La thèse réactionnaire, celle que je suis assez vieux pour avoir entendu développer bien des fois, c'était que le droit au travail d'un seul ouvrier était égal au droit de toute une collectivité ouvrière à interrompre ce travail. Cette formule a été celle d'un homme dont on a beaucoup parlé dans ces dernières semaines, de Waldeck-Rousseau, pendant toute la première partie de sa carrière.

La thèse démocratique, c'est celle que Jules Guesde exprimait dans la citation que notre collègue, M. Jacques Duclos, a choisie, je crois, par inadvertance... (*Applaudissements et rires à gauche et au centre.*)

**M. Jacques Duclos.** Pas du tout !

**M. le président du conseil désigné.** ...dont il a donné lecture à la tribune, et dont, pour ma part, je m'approprie expressément chaque terme :

« En régime de démocratie, de démocratie ouvrière comme de démocratie politique, la majorité tranche entre les citoyens, et le devoir du Gouvernement est de garantir la liberté totale et la sincérité entière du vote qui détermine la majorité, comme il est ensuite de faire prévaloir la décision que cette majorité a prise. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Henri Queuille m'a interrogé ensuite sur la politique financière qui serait celle du futur gouvernement et ses questions ont été redoublées quelques instants plus tard par celles que m'a adressées, à son tour, l'honorable M. de Menthon.

Il n'y a pas, dans la déclaration que je vous ai lue, l'énoncé d'un plan financier. Il y a l'énoncé d'un certain nombre de principes et de directions.

Des mesures positives ? En ce qui me concerne, je ne me serais pas cru en droit de vous en proposer de précises et d'expresses avant que le Gouvernement fût constitué. (*Mouvements divers à droite.*)

Sans doute, ces choses ne se savent pas, ne se connaissent pas et ne se décident pas du dehors. Ce que l'on peut avoir, avant le contact direct avec la réalité de la matière gouvernementale, ce sont des intentions, des directions, des volontés.

Mais des plans précis, des plans exacts, des plans concrets, ce serait un manque de sincérité que de vous en proposer aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

J'ai participé, pendant de longues années, à la commission financière principale de cette Assemblée. Pendant de longues années, j'y ai incarné la lutte contre l'inflation.

L'expression, devenue banale au point que j'ai maintenant honte de l'employer, du « péril mortel de l'inflation », c'est moi qui l'ai prononcée.

Je redoute pour la monnaie l'inflation encore plus que le déficit budgétaire (*Très bien! très bien! à gauche.*). C'est de l'incrédulité monétaire que sont issues pour nous la plupart des difficultés auxquelles se heurte aujourd'hui l'action gouvernementale. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

Que sera-t-il possible de faire exactement ? Comment établirons-nous demain l'équilibre du budget ?

M. de Menthon semble s'opposer d'avance à toute mesure générale de relèvement des salaires.

Je ne puis prendre vis-à-vis de lui un engagement semblable. Je ne peux pas considérer que, dans l'état des choses, il soit certainement possible d'éviter une mesure de cet ordre.

Je vous dis la vérité telle que je la vois. Les mesures qu'il est possible de prendre, il n'est pas possible de les prévoir, même à la veille du jour où l'on arrive au pouvoir.

Si je m'étais présenté devant vous, sous le régime de la Constitution actuelle, au mois de décembre dernier, croyez-vous que j'aurais pu, dans ma déclaration ministérielle, vous annoncer la décision que j'ai prise, quinze jours plus tard, d'essayer une mesure de compression des prix par action autoritaire du Gouvernement ? Je ne l'aurais pas pu. Je l'ai fait au contact et sous la pression de la réalité. (*Applaudissements à gauche.*)

En 1936, aurais-je pu, à la veille de prendre le pouvoir, annoncer ce qui je crois, malgré tout, restera l'honneur du gouvernement de cette époque, c'est-à-dire les accords Matignon ? Je ne l'aurais pas pu davantage.

Je vous donne ici, avec un peu plus de précisions peut-être, l'expression d'une direction et d'une volonté. Et, pour la mise en œuvre de cette direction et de cette intention, vous savez depuis longtemps quelles sont mes conceptions sur l'organisation du Gouvernement, sur le rôle, dans une administration gouvernementale, et du chef et de l'équipe. Et vous savez bien que je ferai, malgré des difficultés que vous avez connues et que vous connaîtrez encore comme je les ai éprouvées moi-même, tout ce qui dépendra de moi pour les réaliser cette fois.

J'ai été interrogé par M. Queuille et par M. Guy Petit sur un sujet à propos duquel je veux aussi m'expliquer.

A priorisme doctrinal en matière économique, politique, de dirigisme et de libéralisme ? Essayons, une bonne fois, de dissiper entre nous toutes ces confusions.

Personne ne parle jamais de ce qu'est, par essence, l'acte dirigiste. Dans le régime économique actuel, c'est, par exemple, la réunion des chefs de service qui, chaque mois, détermineront entre eux comment sera répartie, entre les divers consommateurs, la masse de charbon français ou importé dont on peut disposer.

Cela, c'est la direction par excellence de l'économie française. Qui proteste contre cela ? Qui même a l'air de le savoir ? Qui peut supposer que, dans l'état actuel des choses, on pourrait agir autrement ?

Est-il possible d'agir autrement pour répartir la production française entre la consommation nationale et l'exportation ? Est-il possible d'agir autrement pour établir les plans d'importation pour les denrées alimentaires, pour les matières premières et pour l'outillage de rénovation nationale ?

Comment est-il possible, à l'heure actuelle, d'imaginer le fonctionnement de la machine française en dehors d'un mécanisme de ce genre ?

Quand on parle de dirigisme et de libéralisme, on pense surtout aux denrées alimentaires, au ravitaillement, au contrôle, aux formalités bureaucratiques, aux paperasseries. Naturellement, tout le monde voudrait rendre cela aussi simple, aussi aisé que possible et débarrassé de toutes les broutilles.

Tout le monde voudrait libérer les prix, et tout le monde y est décidé, dès qu'il y aura quantité suffisante pour la demande.

Mais qui donc voudrait éviter le contrôle dirigiste, la taxation et la distribution par l'Etat, lorsqu'il s'agit de denrées indispensables dont la quantité ne suffit pas ? (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

Qui donc voudrait, pour reprendre une expression que j'ai retenue d'une conversation avec mon ami M. Paul Reynaud, mettre aux enchères les quantités insuffisantes de pain dont nous disposons et le lait destiné aux petits enfants ? (*Nouveaux et vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je crois que nous nous jetons là au visage des mots d'un sens mal défini et derrière lesquels se trouvent des réalités assez simples au fond, et sur lesquelles tout le monde est d'accord. Il n'y a aucun *a priori* théorique dans tout cela.

Il n'est pas plus socialiste que libéral de rationner et de taxer lorsqu'on est en période obsidionale, lorsqu'il faut faire subsister une population avec une quantité limitée de denrées.

Je voudrais encore poursuivre rapidement cet examen. M. Queuille m'a demandé quelle serait la position du Gouvernement à l'égard des problèmes de l'Union française et du problème de l'Indochine.

Les formules dont je me suis servi dans ma déclaration ont été soigneusement pesées et je pense que le sens en est clair. Je n'ai jamais dissimulé comment je concevais l'Union française, et ma conception est, j'en suis convaincu, conforme à la définition que la Constitution en a donnée.

L'Union française ne peut pas être l'œuvre de la force et de la contrainte.

Elle doit être la libre association des peuples qui la composent, et ce qu'on appelle la souveraineté de la France à l'intérieur d'une union qui associe des peuples égaux n'est pas autre chose que l'héritage, à la fois économique et culturel, que sa présence parmi ces peuples a constitué.

Elle est un droit d'aînesse, elle est un droit paternel, elle n'est pas une souveraineté au sens qu'autrefois on accordait à ce terme. Voilà comment, pour ma part, je conçois l'Union française.

La conséquence de cette conception, c'est que j'appelle ardemment et de toutes mes forces l'établissement ou le rétablissement de la paix entre tous les peuples qui la composent et que je travaillerai de toutes mes forces en ce sens. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

En ce qui concerne la politique allemande, je dirai à mon ami M. Queuille que j'aurais préféré qu'il ne me posât cette question que lorsque le Gouvernement sera constitué. J'ai, sur ce genre d'affaires, des opinions qui sont d'ailleurs connues, car les occasions de les exprimer ne m'ont pas manqué.

Mais je lui avouerai qu'il me met dans une situation un peu délicate, alors qu'on me demande de pratiquer, au Gouvernement, la politique d'équipe et non pas une politique égoïste de parti.

M. Queuille me gêne un peu en me demandant de lui répondre sur cette question avec mon sentiment personnel. Mais je ne veux pas me dérober à cette question, pas plus qu'à aucune autre, et je lui répondrai nettement.

Question de la Rhur, question de la Sarre: c'est avant tout, pour moi, sous une double face, la question du charbon.

La Ruhr m'intéresse en tant que la France pourra en tirer des livraisons de plus en plus abondantes et de moins en moins onéreuses de charbon et de coke. La Sarre m'intéresse dans la mesure où le rattachement économique signifiera la libre disposition par la France du produit de l'exploitation houillère.

En ce qui concerne la Ruhr, un autre problème se pose pour moi: celui de sécurité, c'est-à-dire le contrôle, la maîtrise, la gestion internationale du bassin. C'est là une revendication que le parti auquel j'appartiens a formulée dès le lendemain de la guerre, à laquelle, pour ma part, j'ai toujours essayé de donner sa valeur et que j'ai toujours essayé de pousser et de porter au premier plan des revendications françaises.

Je crois avoir dit l'essentiel.

M. Queuille m'a interrogé aussi sur le rôle des partis dans le Gouvernement.

Ne nous mettons pas à parler de ces malheureux partis. On les a traités avec tant de mépris qu'il faut tout de même parfois qu'une voix s'élève pour les défendre. Je dirai à mon ami M. Queuille qu'à l'intérieur d'un gouvernement de coalition, ce qui me paraît le plus redoutable, c'est que les ministres n'engagent pas les partis auxquels ils appartiennent. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

On voudrait qu'entrant dans un ministère, ils oublient soudain la formation à laquelle ils appartiennent, qu'ils deviennent un socialiste, un M.R.P., un radical en congé.

Croyez-moi, c'est un souvenir du temps où l'on pouvait constituer ou des gouvernements homogènes de parti ou des gouvernements de clientèle autour d'une personne. Ces temps sont révolus, c'est moins commode, je le sais bien.

Aujourd'hui, il faut gouverner avec des partis organisés, dont chacun n'a et ne peut avoir la majorité à lui seul. La forme normale, inévitable des gouvernements, sauf des circonstances exceptionnelles, sera sans doute celle du gouvernement de coalition, et le vice de tels gouvernements est précisément qu'entre les hommes qui représentent un parti et ce parti lui-même, les contacts se détendent et se relâchent et que la parole des uns n'engage pas formellement les autres.

Quant à dire — ce qui est un autre point de vue — que tout homme mêlé au Gouvernement, tout en restant attaché de toute son âme et de toute sa force au parti auquel il appartient — et comment pourrait-il arracher de lui-même cette tunique qui l'enserre et l'enveloppe ? — doit être dominé et conduit par le sens et la volonté du bien public; quant à dire que chez lui, à côté de l'homme de parti, doit naître et s'éveiller un autre homme, sur cela, oui, nous sommes d'accord.

Il y a là une double mission. Il y a là un double devoir que chacun, vis-à-vis de sa conscience, doit essayer de remplir de son mieux. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je pense que je me suis trop attardé, par scrupule peut-être, que je vous ai lassés (*Non ! non !*) en répondant avec trop de détails aux questions que vous m'aviez posées. Mais j'ai achevé et je veux conclure.

Je subis en ce moment mon épreuve.

C'est mon épreuve, mais c'est aussi la vôtre.

Le vote que vous allez émettre signifiera qu'il existe ou qu'il n'existe pas dans l'Assemblée ce que j'ai appelé, en usant d'un vocable devenu courant, la « troisième force », ou, tout au moins, que cette troisième force est capable ou non de prendre conscience d'elle-même, d'agir et de gouverner.

C'est cela le problème qui est posé, et qu'il faut trancher clairement.

Si vous répondez: oui, alors, quelque mépris qu'on ait de cette misérable troisième force — car le mépris se répand et se prodigue — qui, dans ma conviction intime et profonde répond à la majorité du pays... (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers à droite.*)

**M. Michel Peytel.** Demandez-le-lui donc!

**M. le président du conseil désigné.** ...on peut envisager avec quelque espoir un avenir pour lequel toutes les données ne sont pas défavorables.

Sinon — il vaut mieux qu'on le sache, et peut-être est-il préférable qu'on le sache aujourd'hui que plus tard. (*Applaudissements à gauche et au centre*), il faudra

que l'on tire de ce fait, de ce fait que n'existe pas dans cette Assemblée la majorité républicaine telle que je la conçois et telle que je l'ai définie, la conséquence qu'il comporte. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

*Sur divers bancs au centre.* Suspension!

**M. le président.** J'entends demander une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-neuf heures cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Durant la suspension, le bureau a délibéré sur la question de savoir si la majorité absolue devait être calculée compte tenu du nombre réel ou du nombre légal des députés.

Après une longue délibération, le bureau s'est prononcé par 11 voix contre 5 et deux abstentions pour le calcul de la majorité d'après le nombre réel des députés.

La majorité requise serait donc de 307 voix.

**M. Pierre Cot.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Cot.

**M. Pierre Cot.** L'observation que je voudrais faire ne revêt pas une grande importance aujourd'hui. Je dois, cependant, dire que l'interprétation qui vient d'être donnée ne me paraît pas conforme à la lettre de la Constitution, et surtout à l'interprétation qu'en a faite le règlement.

En effet, l'article 75 du règlement dispose:

« Sauf dans les cas prévus par la Constitution (1), où la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise, les votes de l'Assemblée sont émis à la majorité absolue des suffrages exprimés ».

Ainsi, d'après le règlement, il n'existe que deux manières de calculer la majorité: ou sur le nombre des membres composant l'Assemblée, ou sur le nombre des suffrages exprimés. Il n'y en a pas trois.

Il faut donc choisir le mode de déterminer la majorité qui est le plus conforme au texte de la Constitution.

Si je me reporte, maintenant, à la note (1) qui a été insérée sous l'article 75, je lis parmi les cas prévus par la Constitution: Article 45 (investiture du cabinet par l'Assemblée).

Si je me réfère alors à l'article 45 de la Constitution, je lis au troisième alinéa:

« Le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés, sauf cas de force majeure empêchant la réunion de l'Assemblée nationale. »

Il faut donc la majorité absolue des députés.

On n'a pas précisé là, je le reconnais, la formule: « ...des députés composant l'Assemblée ».

Mais si je me reporte aux autres textes dans lesquels il n'est pas requis la majorité absolue des députés composant l'Assemblée, je vois que figure simplement l'expression: « à la majorité absolue », à l'exclusion de la formule: « la majorité absolue des députés ».

Je conclus du rapprochement de ces textes que l'Assemblée est en présence, de par son règlement, d'un choix à opérer uniquement entre deux solutions: ou bien la majorité absolue des députés composant l'Assemblée, ou bien la majorité absolue des suffrages exprimés.

L'Assemblée — je ne voudrais pas employer des termes déplacés — n'appliquerait pas, me semble-t-il, correctement le texte constitutionnel dans son esprit si elle s'attachait à la seconde interprétation, c'est-à-dire au choix de la majorité absolue des suffrages exprimés.

En d'autres termes, l'Assemblée a exclusivement le choix entre deux procédures et non pas entre trois, c'est-à-dire les deux prévues par le règlement et la troisième imaginée ou, plutôt, indiquée par le bureau. Elle ne peut se décider qu'entre la majorité absolue des membres composant l'Assemblée et la majorité absolue des suffrages exprimés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Mesdames, messieurs, le bureau n'a pas eu à choisir entre trois solutions. Deux solutions seulement étaient possibles.

M. Pierre Cot a invoqué tour à tour la Constitution et le règlement. Je vais le suivre sur ces deux terrains.

L'article 45 de la Constitution parle de la « majorité absolue ».

**M. Pierre Cot.** Des députés.

**M. le président.** Oui.

La commission de la Constitution de la première Assemblée nationale constituante...

**M. Pierre Cot.** Le texte était différent, monsieur le président.

Malheureusement, vous le savez bien, ce projet de Constitution n'a pas été ratifié par la nation.

**M. le président.** Voudriez-vous avoir la patience et la condescendance de m'écouter pendant quelques instants ? (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

La commission de la Constitution de la première Assemblée nationale constituante a discuté le 29 mars 1946 sur les termes qui sont en cause aujourd'hui. Son président a signalé qu'une divergence d'interprétation pourrait se produire.

Voici ce que je relève dans le compte rendu des séances de cette commission.

« *M. le président.* Cette majorité sera-t-elle calculée sur le nombre légal des députés ou sur leur nombre réel ? La différence, résultant des décès, d'invalidations ou de démissions, peut être assez forte.

« *M. Devèze* propose de remplacer les mots: « députés composant l'Assemblée » ou « les députés la composant », par « députés en exercice ».

« Après discussion, la commission décide:

« 1° De ne pas modifier le texte de ces articles, mais de donner mandat au rapporteur de préciser l'interprétation qu'elle entend leur donner;

« 2° D'entendre par la majorité des membres composant l'Assemblée, la majorité réelle des députés en exercice. »

Telle a été la décision de la commission.

Mais M. Copeau, selon le mandat que la commission lui avait donné, a inséré dans son rapport les précisions suivantes:

« Par l'expression « la majorité des membres composant l'Assemblée », la commission entend « la majorité des députés qui sont, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, en état de voter. Cette notion nouvelle, qui revient dans un certain nombre d'articles, est empruntée à la loi constitutionnelle du 2 novembre 1945. »

Ce rapport a été adopté.

Ainsi, pour que l'on puisse procéder d'une autre façon, il faudrait que cette décision première fût rapportée à la suite d'une présentation nouvelle.

Il ne subsiste donc aucun doute sur la volonté de la commission de la Constitution...

**M. Jacques Duclos.** De la première Assemblée nationale constituante.

**M. le président.** Il n'y a pas eu d'autre rapport depuis.

**M. Jacques Duclos.** On n'y a pas pensé.

**M. le président.** Nous sommes en présence de textes. Je n'ai pas le droit de les ignorer, ni de les modifier. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Quant au règlement, je reprends le premier alinéa de l'article 75 cité par M. Pierre Cot:

« Sauf dans les cas prévus par la Constitution, où la majorité des membres composant l'Assemblée est requise, les votes de l'Assemblée sont émis à la majorité absolue des suffrages exprimés. »

Il résulte, à l'évidence, de ce texte, que, s'il est vrai que les votes de l'Assemblée sont émis, en général, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sont exclus de l'application de l'article 75 les cas prévus par la Constitution où la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise. Et c'est précisément en présence d'un de ces cas que nous nous trouvons.

Par conséquent, d'une part la commission de la Constitution et, d'autre part, le règlement, donnent une interprétation conforme à celle que le bureau a adoptée.

Nous n'avons pas eu à choisir entre trois interprétations. Il n'y en a que deux: le calcul sur le nombre réel; le calcul sur le nombre légal des députés. La commission de la Constitution s'est prononcée pour le calcul sur le nombre réel. Le bureau l'a suivie.

**M. René Coty.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Coty.

**M. René Coty.** Mes chers collègues, je suis presque toujours d'accord avec notre président. Je ne le suis presque jamais avec M. Pierre Cot. (*Sourires.*)

Mais dans la question de principe qui se trouve posée — et qui, je crois, ne trouvera pas son application aujourd'hui — c'est pour moi un devoir de conscience que de dire que M. Pierre Cot me paraît avoir raison.

A mon sens, surtout quand il s'agit de la Constitution, le texte qui a été délibéré et adopté par l'Assemblée constituante, puis promulgué régulièrement, l'emporte de beaucoup sur les travaux préparatoires.

Or, ce texte paraît d'une simplicité parfaite: il exige la majorité absolue des députés.

On nous dit: nombre légal ou nombre réel. Si le nombre légal était celui de tous les députés pouvant composer l'Assemblée, s'il s'agissait de n'en défalquer que les députés décédés ou démissionnaires, je serais parfaitement d'accord avec la solution arrêtée par le bureau.

Mais si l'on veut défalquer, en outre, les députés qui sont incarcérés, je ne peux plus suivre le bureau. Une telle solution pourrait entraîner de graves conséquences.

**M. Pierre Cot.** Cela peut être très dangereux.

**M. René Coty.** S'il y avait, en ce qui concerne cette interprétation du texte, le moindre doute, je considérerais que la bonne solution serait celle qui défendrait au maximum les garanties de la représentation nationale. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Reportons-nous au texte. Il est clair et il précise: la majorité absolue des députés.

Les députés incarcérés ont-ils cessé d'être des députés ? Ont-ils cessé de faire partie de l'effectif, je ne dis pas légal, mais réel, de l'Assemblée ? Evidemment non.

Il suffit de nous reporter aux procès-verbaux et aux indications qui figurent à propos des scrutins publics pour constater que, chaque fois, leur nom est mentionné. Ils ne peuvent pas voter, ils ne sont pas en état de voter, mais ils sont toujours des députés.

Toute autre interprétation, je le répète, est très grave quant aux conséquences qui peuvent en découler dans l'avenir. Ce n'est pas parce que l'immunité parlementaire d'un député a été levée par un vote de l'Assemblée qu'il n'est pas en état de voter. Mais il peut être hors d'état de voter parce qu'il a été incarcéré et il peut être incarcéré sans que l'Assemblée ait été appelée à se prononcer.

Je ne veux pas mettre en accusation les gouvernements futurs. Je ne veux pas leur prêter des intentions qui, évidemment, ne se traduiront pas, j'en suis convaincu, dans la pratique. Mais nous avons une Constitution pour défendre les garanties de la représentation nationale. Je crois que la solution qui doit être adoptée est celle qui préserve ces garanties de la façon la plus complète.

C'est pourquoi j'ai le regret de ne pouvoir donner ma modeste adhésion à la solution qui est non seulement celle de M. le président, mais celle de la grande majorité du bureau.

Ce n'est pas une opération politique, croyez-le bien, mes chers collègues; c'est un sentiment doctrinal que j'exprime en apportant mon accord à la thèse qu'a défendue M. Pierre Cot. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** Je suis dans une situation bien dangereuse, ayant à répondre à deux juristes tels que M. Pierre Cot et M. René Coty. Je vais tout de même essayer.

Monsieur René Coty, l'article 45 de la Constitution dit ce qu'il dit, rien de plus. Le voici:

« ...que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés, ... ».

Je défie quiconque de tirer de ce texte une indication en faveur du calcul sur le nombre réel ou sur le nombre légal des députés.

Vous envisagez, monsieur Coty, le cas des députés incarcérés. C'est un cas particulier dans un cadre plus général car, parmi les députés qui ne sont pas en état de voter — les termes du rapport le prouvent — il y a, certes, les députés incarcérés; mais il y a aussi les députés décédés.

**M. René Coty.** Pour ceux-ci, d'accord! Ils ne sont plus députés.

**M. Jacques Duclos.** Nous sommes d'accord sur ce point.

**M. le président.** Je m'excuse, monsieur Coty, mais je suis accusé; je me défends.

Il y a des députés incarcérés, il y a des députés décédés, nous en connaissons deux; il y a enfin le cas des sièges non pourvus. Nous en connaissons un.

Si donc vous voulez faire prévaloir l'avis que vous venez d'exprimer, il vous appartient de présenter une proposition qui sera étudiée et discutée.

Je comprends très bien votre thèse. Mais, actuellement, nous sommes en présence du rapport de M. Pascal Copeau, interprétant sur mandat de la commission de la Constitution. C'est à cela que je me tiens, moi qui suis le défenseur des textes et non pas leur correcteur.

**M. Pierre Cot.** Mais il s'agissait du premier projet de Constitution.

**M. le président.** Or, qu'y a-t-il dans le rapport de M. Pascal Copeau ? Je lis: « Par l'expression « la majorité des membres composant l'Assemblée », la commission entend la majorité des députés qui sont, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, en état de voter ».

Au moment où je parle, les députés auxquels vous avez fait allusion, monsieur Coty, ne sont pas en état de voter. Il faut donc ou modifier le rapport de M. Pascal Copeau et la décision qui a été prise sur ce rapport par l'Assemblée ou appliquer celle-ci comme le bureau vient de le faire.

Enfin, en ce qui concerne les députés incarcérés, j'ai déjà rappelé une décision du bureau, en date du 13 mars 1923. Le bureau avait considéré qu'il n'était pas possible de recenser les votes des membres en état de détention préventive.

La parole est à M. Coty.

**M. René Coty.** Je m'excuse de prolonger cette discussion, car nous avons des décisions beaucoup plus pressantes à prendre. Mais la question est posée, et ce n'est pas ma faute.

En fait, le rapport de M. Pascal Copeau n'existe plus et, même s'il existait, les commentaires d'un rapport ne sauraient prévaloir sur le texte précis d'une disposition législative et à plus forte raison d'une disposition constitutionnelle.

*A l'extrême gauche.* Très bien! très bien!

**M. René Coty.** Mais j'arrive à ma conclusion.

Le nombre des députés, c'est le nombre des députés en fonctions. Défalquez le nombre des sièges non pourvus, défalquez ceux qui sont décédés ou démissionnaires et ne sont pas remplacés, mais — c'est ce que je demande — ne défalquez pas ceux qui sont incarcérés. D'autant que si l'on retient la formule des députés « en état de voter », cela peut nous conduire très loin, et permet toutes les hypothèses.

En résumé, je demande que, du nombre qui servira de base pour le calcul de la majorité absolue, on défalque les députés qui ne sont plus députés, mais qu'on maintienne les députés qui le sont toujours. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur les conclusions du bureau.

(*Deux épreuves, l'une à main levée, l'autre par assis et levé, sont déclarées douteuses par le bureau.*)

**M. le président.** Je consulte l'Assemblée par scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 612 |
| Majorité absolue | 307 |
| Pour l'adoption | 261 |
| Contre | 351 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**M. Jacques Duclos.** Quelle est donc, défalcation faite des députés décédés, la majorité constitutionnelle ?

**M. le président.** Deux députés sont décédés et il y a un siège de député non pourvu.

**M. René Coty.** Mon intervention ne portait que sur les députés incarcérés.

**M. le président.** La proposition de M. Pierre Cot et de M. Coty, sur laquelle l'Assemblée va se prononcer, tend à tenir

compte, pour le calcul de la majorité absolue, du nombre légal des députés moins trois.

Je consulte l'Assemblée sur cette proposition.

(*Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

**M. le président.** En conséquence, la majorité constitutionnelle est de 300 voix.

Aux termes du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, « le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

A ce propos, j'ai reçu de M. Charles Lussy la motion d'investiture suivante:

« L'Assemblée nationale,

« Après avoir entendu M. Léon Blum, président du conseil désigné, sur le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer;

« L'investit de sa confiance;

« Et passe à l'ordre du jour ».

La parole est à M. Cadi Abdelkader, pour expliquer son vote.

**M. Cadi Abdelkader.** Mes chers collègues, nous voyons le retour de M. Léon Blum avec plaisir car le retour de M. Léon Blum s'annonce toujours aux environs de la Noël, et nous attendons de lui beaucoup de choses, comme on en attend du père Noël. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche et à droite.*)

Il est vrai que si l'on ne croit pas beaucoup aux contes du père Noël, nous pouvons tout de même recevoir la candidature de M. Léon Blum avec sympathie, car sa présence ici n'a pour but que de sauver la situation et d'essayer de réaliser l'union de tous les éléments de la France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs au centre.*)

A notre sympathie se mêle, toutefois, un peu d'inquiétude de le voir revenir à la même époque, non pas qu'il soit un oiseau de mauvaise augure, non! (*Exclamations et rires*) mais parce qu'il revient comme un membre de la famille française, comme un frère aîné qu'on appelle lorsque les affaires de famille ne vont pas, pour que, par son ascendant, sa sympathie, son autorité, il puisse remettre ces affaires en bon ordre. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

Que sortira-t-il de la corbeille de M. Léon Blum ? Peut-être beaucoup de maroquins et de demi-maroquins! Certainement, le parti socialiste sera servi (*Rires à droite, sur divers bancs au centre et à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche*) car, chez nos amis socialistes, la valeur n'attend pas le nombre des inscrits. (*Rires à l'extrême gauche et à droite.*)

Mais le pays attend autre chose. De même que le père Noël apporte bien des choses à ceux qui espèrent, pour qu'en fin d'année ils puissent oublier les soucis de l'année écoulée et avoir bon espoir en celle qui vient, il vous faudrait, monsieur le président du conseil, avoir le pouvoir de donner à la France ce qu'elle attend de vous: la paix, la tranquillité, la sérénité. Mais cela est-il possible dans la situation actuelle ?

En acceptant de venir présenter votre candidature devant l'Assemblée nationale, vous avez fait, étant donné les difficultés actuelles, un geste qui vous honore. Nous demandons simplement que cette Assemblée vous permette de mener votre tâche à bonne fin.

Malheureusement, nous avons à regretter des événements qui font que la France n'est pas unie: je veux parler des conflits sociaux qui risquent de conduire notre pays au bord de l'abîme.

Or, la situation est menaçante du fait de tous ceux qui veulent à tout prix sauver la France. Comme si celle-ci avait besoin d'être sauvée tous les quinze jours.

J'estime que la France a simplement besoin de l'union de tous ses enfants. Il suffirait de faire appel au bon sens français, que l'on semble pouvoir trouver ici! (*Exclamations sur divers bancs.*)

La dictature d'un parti ou d'un homme, nous n'en voulons pas. Qu'il s'agisse du knout russe ou du boomerang américain, personne n'en veut en France.

On ne peut pas gouverner sans la classe ouvrière et surtout contre elle.

Il faut tenir compte du fait que, dans ce pays, il y a une classe ouvrière qui souffre et qui a besoin, elle aussi, d'être aidée.

Mais cela peut se se faire sans qu'un parti ou un homme puisse imposer sa dictature au pays. Cela peut se faire par les voies légales, par la démocratie et par la liberté qui animent tous les républicains qui siègent sur ces bancs.

On voit éclater aujourd'hui des conflits sociaux à la suite d'une élection à une mairie, comme celle de Marseille. Parce que M. Cristofol n'a pas été nommé maire ou parce que M. Carlini l'a été, l'Algérie subit un milliard de francs de pertes. Des milliers de tonnes d'oranges nécessaires aux enfants de France, qui ont besoin de vitamines, sont perdues. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Des chargements entiers de dattes, également riches en ces vitamines, pourrissent dans les cales, simplement parce qu'il y a un conflit social dans une ville!

Je respecte les besoins du prolétariat et des ouvriers, mais il n'est pas nécessaire, parce qu'il existe un conflit né à l'occasion de l'élection d'une municipalité, que des bateaux pleins de marchandises périssables ne puissent être déchargés, que les enfants de France ne puissent recevoir ce dont ils ont besoin et que les producteurs algériens en subissent les conséquences par une perte d'un milliard de francs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je pense, et vous devez tous penser comme moi, qu'il faut sortir de cette situation, qu'il n'est pas possible de demander à M. le président de la République de proposer à l'Assemblée des candidats présidents du conseil à longueur de semaine. Il faut absolument qu'une décision soit prise ici aujourd'hui. (*Très bien! très bien! à gauche et sur divers bancs.*)

Il faut savoir faire preuve de courage.

La situation, en effet, est grave; vous le savez mieux que nous, vous qui êtes députés de la métropole.

Mais nous-mêmes, membres de l'Union française, qui sommes soixante millions, nous avons besoin de vous voir agir avec sagesse pour que, par répercussion, nous fassions de même au sein de l'Union française.

Si vous ne donnez pas l'exemple dans la métropole, que pourrez-vous nous reprocher ?

Il faut que vous soyez unis; vous devez l'être sur les principes de la démocratie et de la liberté.

Parmi cette Assemblée doivent exister les éléments d'une majorité qui pourra s'affirmer, d'une majorité républicaine qui s'opposera au pouvoir personnel, soit d'un homme, soit d'un parti. Cette majorité sera le bouclier de la République que, tous ensemble, nous défendrons. (*Très bien! très bien! à gauche et sur divers bancs.*)

Mesdames, messieurs, le groupe musulman ratifiera l'investiture de M. Léon Blum.

Nous connaissons sa position. Nous savons de quelle sympathie il jouit parmi les musulmans d'Algérie et parmi tous les habitants de l'Union française. Nous ne disposons que d'un petit nombre de voix, mais c'est parce que nous croyons que nos huit suffrages peuvent contribuer à relever la France que nous les donnons à M. Léon Blum. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Lecourt. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Robert Lecourt.** Mesdames, messieurs, le pays demande un Gouvernement stable et fort.

A cela, trois conditions sont nécessaires: une majorité parlementaire large, une équipe gouvernementale, une politique.

Il faut avoir une majorité parlementaire. A cet égard, que l'on me permette de faire, très simplement, quelques réserves sur la façon dont le problème a été exposé tout à l'heure.

Nous croyons qu'il n'est pas possible d'établir des équivalences dans les périls. (*Applaudissements au centre.*)

Il y a, d'un côté, une urgence. Elle est là, devant nous. D'un autre côté, il est un système qui, lui, est dangereux. Je demande que les distinctions nécessaires soient faites.

Au surplus, il s'agit, il doit s'agir aujourd'hui, de faire appel, sans exclusive préalable, à tous les républicains (*Applaudissements au centre*) soucieux de la légalité républicaine.

Il doit s'agir de laisser simplement s'exclure d'eux-mêmes ceux qui voudraient appliquer la politique du pire. Je déclare tout de suite que nous n'en sommes point. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Mais qui donc peut prendre la responsabilité d'écarter des bonnes volontés de la majorité nécessaire pour que ce pays soit gouverné, si elles sont authentiquement de bonnes volontés ?

Pour ma part, je n'ai aucune peine, aucune hésitation, au nom de mes amis, à me référer à un discours que nous avons applaudi ici, celui de M. Guy Mol-

let, dont j'extrais ce passage que je signe:

« Oui, ils sont nombreux en France, en Europe et dans le monde tous ceux qui, en dehors des deux blocs, voire même à l'intérieur de ces deux blocs n'accepteront, n'acceptent pas, l'idée du heurt fatal. » (*Applaudissements en centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Vous ne trouverez donc pas chez nous d'agressivité préconçue, de volonté de déclaration de guerre à qui ne la déclare pas. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Nous en restons à des positions qui sont connues, et nous adressons un appel très large à tous les républicains de bonne volonté.

Je sais: il a été question, au cours de cette séance, de la troisième force. Peu m'importe le numéro pourvu que ce soit une force. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

**M. André Le Troquer.** Très bien!

**M. Robert Lecourt.** Mais qu'est-ce donc si ce n'est le bloc de la République? Alors, pas d'exclusive n'est-ce pas? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. André Le Troquer.** Très bien!

**M. Robert Lecourt.** Défendre la République, nous sommes ici pour cela! Défendre la République, comment? Mais tout simplement en gouvernant. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Appel large; appel à toutes les classes de la nation sans en exclure aucune; appel à tout le pays derrière son gouvernement.

**M. André Le Troquer.** Très bien!

**M. Robert Lecourt.** Pas de gouvernement de parti, au singulier ou au pluriel, mais le gouvernement de la France tout simplement.

Une équipe? J'insisterai peu. Je crois que nous sommes en plein accord. Gouvernement de structure nouvelle. Gouvernement composé d'une petite équipe d'hommes politiques...

**M. Jacques Duclos.** Vous aurez du mal.

**M. Robert Lecourt.** ...mais d'une équipe d'hommes ayant prise sur le concret, s'attachant à réaliser, ayant compétence et caractère.

Voilà les deux conditions nécessaires pour un bon gouvernement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'équipe? Oui, mais cela sous-entend la nécessité d'un programme arrêté en commun par l'équipe gouvernementale. Et à cet égard, les portes sont largement ouvertes par la déclaration que nous avons entendue tout à l'heure.

Une politique? Cette politique doit être la défense de la République, car j'ai dit tout à l'heure que défendre la République, c'était gouverner. Cela sous-entend la défense de la liberté sous toutes ses formes: liberté du travail, liberté de l'homme, c'est-à-dire la liberté de vivre... (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs.*)

**M. André Le Troquer.** Très bien!

**M. Robert Lecourt.** A cet égard, et sans polémiquer — ce n'est point mon intention — permettez-moi de rectifier des chiffres qui, dans ce débat, ont été lancés à l'occasion d'une grève.

Nous avons eu la curiosité de nous renseigner. Il s'agit des établissements Citroën.

On a dit qu'un petit nombre d'ouvriers par rapport à l'ensemble du personnel s'était prononcé pour la reprise du travail et, pour un peu, on aurait crié: « A nous les abstentionnistes ». (*Rires et applaudissement sur divers bancs.*)

Les chiffres? Les voilà et je pense que M. le ministre du travail ne les démentira pas. (*Interruptions et rires à l'extrême gauche.*)

**M. Robert Lecourt.** L'usine Citroën occupe 16.211 ouvriers et employés.

**M. Arthur Ramette.** Disons 17.000!

**M. Robert Lecourt.** Il y a eu 4.918 votants pour la reprise du travail, mais ce qu'on a oublié de dire tout à l'heure, c'est qu'au moment du vote, 4.264 ouvriers travaillaient déjà, qui viennent s'ajouter à ces 5.000. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

**M. Fernand Bouxom.** Vous voyez, monsieur Duclos, que je ne suis pas nerveux!

**M. Jules Moch.** Voulez-vous me permettre d'apporter une précision, monsieur Lecourt?

**M. Robert Lecourt.** Je vous en prie.

**M. Jules Moch.** Pour confirmer les déclarations de M. Lecourt, je signale à l'Assemblée que la grève d'une heure du métropolitain, cet après-midi, a été un échec total. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les trains ont roulé sur toutes les lignes sauf une où le trafic a été suspendu pendant une dizaine de minutes. Un nombre considérable d'autobus a circulé et, sur les treize dépôts et ateliers, six ont travaillé à 100 p. 100, les autres entre 50 et 70 p. 100.

Il y a donc une classe ouvrière qui a compris. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Robert Lecourt.** Elle a si bien compris qu'aux usines Citroën — et c'est le dernier chiffre que je voulais ajouter...

**M. Albert Petit.** Menteur patenté! (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

*Au centre.* A l'ordre!

**M. le président.** Je vous rappelle à l'ordre!

**M. Robert Lecourt.** ...aux usines Citroën — sans doute le savez-vous déjà mais permettez-moi de vous le rappeler — 1.201 ouvriers et employés seulement ont voté la grève sur un effectif total de 16.000. (*Très bien! très bien!*)

Donc, liberté du travail, liberté du syndicalisme, et, aussi, liberté dans le syndicalisme. (*Très bien! très bien!*)

La liberté ne se limite point et il faut aller jusqu'au bout.

Liberté défendue par le Gouvernement? Certes. Mais avoir une politique, c'est aussi défendre l'Etat, et le Gouvernement de demain devra y veiller.

Qu'il ait autorité dans le pays, mais qu'il ait aussi autorité sur ses administrations, que le Gouvernement soit obéi par ceux-là mêmes qui sont ses agents.

Enfin, défense de la monnaie. Tout à l'heure, mon ami de Menthon s'est exprimé à ce sujet d'une façon claire. Je n'y reviens point.

Mesdames, messieurs, qu'on ne compte pas sur nous pour pratiquer la politique du pire, qu'on ne compte pas sur nous pour installer la vacance indéfinie du pouvoir, qu'on ne compte pas sur nous pour la rupture d'une majorité que nous voulons forte.

Nous voterons donc l'investiture demandée. Ce n'est que par la coalition des bonnes volontés que la France peut être sauvée. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Viard.

**M. Paul Viard.** Vous nous avez dit, monsieur le président du conseil désigné, en terminant la présentation de votre programme, que vous nous parliez gravement, sans souci de masquer ce que vous estimez être la vérité et le devoir.

Vous me permettrez de répondre à votre dessein et d'expliquer le vote de mes amis et le mien avec le même sentiment de gravité et le même sentiment de vérité et de devoir.

Le groupe des indépendants d'action sociale, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, ne ratifiera pas l'investiture qui vous a été donnée par M. le Président de la République et ne vous accordera pas sa confiance.

Est-il besoin de préciser immédiatement que cette décision ne vise en aucune façon l'homme que vous êtes, mais simplement votre personnalité politique et votre position politique actuelle.

Bien que je sois en désaccord sur de nombreux points avec vous, vous permettrez d'abord, j'en suis sûr, à un jeune parlementaire d'exprimer le respect qu'il peut éprouver pour l'écrivain, le politique, le philosophe que vous êtes et dont la subtile intelligence enrichit constamment notre philosophie politique.

Mais sur le plan plus âpre où nous nous plaçons mes amis et moi, monsieur le président, nous ne pouvons approuver votre entreprise politique, et cela pour les raisons suivantes.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'énoncé de votre programme, ou de ce que vous appelez un programme, et les réponses que vous avez faites aux interventions de MM. Queuille, Petit et de Menthon.

Ni dans l'un ni dans l'autre de vos discours nous n'avons trouvé d'élément de satisfaction; nous avons au contraire entendu des affirmations contre lesquelles nous ne pouvons que vigoureusement protester.

Aucun élément de satisfaction dans votre programme: rien de précis n'a été énoncé par vous-même, rien de précis n'a été répondu aux orateurs qui sont intervenus, sauf sur un seul point, la loi de la grève; nous avons reçu, à cet égard,

des assurances qui définissent une position nette et qui comportent des mesures précises.

Pour le reste, nous avons dû nous satisfaire de l'énumération de vœux et de souhaits.

Le prix de la vie moins élevé, qui ne le souhaite ? La stabilité monétaire, qui ne la demande ? La défense du franc, qui n'en est le champion ? L'équilibre budgétaire, qui n'en est partisan ?

Mais les hommes politiques que nous sommes doivent vous dire comment, par l'intervention de quels hommes et par quels moyens.

Quant à votre politique de l'Union française, vous n'êtes pas sorti du cadre de généreuses généralités, et la définition que vous donnez à la souveraineté française apparaît plus comme une vue littéraire que comme une conception d'homme d'Etat. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Sur tous ces points, par conséquent, silence total.

Je dirai plus, monsieur le président: vous avez ébauché la philosophie du silence; vous dites: je ne peux pas vous donner l'énumération de mesures positives précises, expresses; cela ne se décide pas du dehors; il suffit d'une direction et d'une volonté.

Vous me permettrez donc de remarquer, monsieur le président — ce dont vous saisirez, je pense, tout le prix — que c'est vous-même qui affirmez que l'on peut et même que l'on doit devenir chef de gouvernement sans avoir de programme.

Votre ambition est en somme de faire l'épreuve ou la preuve de la troisième force. Nous estimons que cette position est fausse et ne correspond pas à la réalité politique du pays.

Je crains bien que cette invention ne se présente, en réalité, que comme un élément de division, qu'elle ne soit très artificielle et ne repose sur aucune puissance réelle dans le pays, que même, dans cette Assemblée, elle ne puisse être décelée qu'en raison d'un accrochage temporaire avec la pensée politique de la nation.

En réalité, à mes yeux comme à ceux de mes amis, l'entreprise que vous tentez n'est qu'un effort pour masquer la situation politique du pays; à cet égard, je ne puis que m'élever contre certaines de vos affirmations.

Vous avez exprimé l'idée que vous étiez comme destiné à rallier les républicains, que vous vous opposiez à ceux qui rêvent de la dictature d'un parti et à ceux qui ont pour objectif unique de déssaisir la souveraineté nationale de ses droits fondamentaux.

Monsieur le président, nous ne voterons pas pour vous et nous nous refusons cependant à nous laisser enfermer dans ce dilemme vraiment trop facile: ou vous votez pour moi et vous être républicains, ou vous ne votez pas pour moi et vous n'êtes pas républicains. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Vous permettrez à un jeune parlementaire de vous dire: prenez garde! Vous utilisez un artifice terriblement dangereux, qu'on a déjà, d'ailleurs, trop de fois exploité à cette tribune même.

Pour nous, c'est au contraire parce que nous sommes républicains et démocrates que nous ne vous accorderons pas notre confiance. Nous respectons les droits fondamentaux de la souveraineté nationale, ce qui, d'ailleurs, à nos yeux, est la seule façon de constituer un gouvernement stable et fort.

Or, il s'est produit un événement politique considérable dans ce pays: les élections municipales. Elles ont accusé un changement de la vie politique; elles ont condamné la politique suivie jusqu'alors, celle dont vous comptez accentuer la tendance, dont vous comptez vous réclamer.

Il ne nous aurait été possible d'accorder notre confiance à votre Gouvernement que si vous aviez tenu compte de cette volonté des électeurs. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil désigné.

**M. le président du conseil désigné.** Je désire répondre d'un mot, non pas à l'explication de vote du dernier orateur — ce serait entamer avec lui un débat alors que ses positions sont prises comme les miennes et celles aussi, je crois bien, de tous les membres de l'Assemblée — mais à l'intervention de M. Lecourt au nom du groupe du mouvement républicain populaire.

Je crois important, et important pour toutes les éventualités, de marquer en ce moment mon accord profond avec les paroles qu'il a prononcées. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Il a demandé que la majorité qui, je l'espère, se dégagera de votre vote, ne soit pas exclusive, qu'elle n'oppose de barrière à aucun républicain de bonne volonté.

J'ai moi-même, dans une déclaration dont les termes avaient été plus soigneusement pesés que ceux d'une improvisation de tribune, défini la troisième force « l'union des républicains résolus à s'unir pour la liberté, pour la justice sociale et pour la paix ». (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

De ce rassemblement, personne n'est exclu: il suffit d'être prêt à défendre avec nous la République (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), il suffit d'être prêt à agir sans séparer la cause de la justice sociale de la cause de la démocratie politique. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Robert Lecourt a dit également que le véritable moyen d'assurer la défense de la République c'était de gouverner. L'expression dont il s'est servi est peut-être plus précise que celle que j'avais employée moi-même quand j'avais dit: la République se défend quand elle continue, c'est-à-dire quand elle assure l'ordre civique et les libertés publiques, quand elle impose la discipline à toutes les administrations, militaires et civiles, quand elle établit l'équilibre et l'harmonie entre toutes les fonctions de la vie sociale.

C'est cela que j'ai voulu marquer. Ne voyez pas là un appel. J'ai simplement jugé nécessaire, je le répète, pour demain comme pour aujourd'hui, de marquer cette harmonie de vues, de pensée et presque de langage, à une réserve près, que je conçois et sur laquelle je ne veux pas insister davantage.

Mon rôle à moi, maintenant, est achevé. J'attends votre vote. Je n'exprime qu'un espoir: c'est que, quelle que soit votre décision, je me retirerai de cette Assemblée sans avoir rien perdu de l'affection de mes amis ni de l'estime de mes adversaires. (*Sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre les députés se lèvent et applaudissent vivement. — Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

**M. Ramarony.** Je demande une suspension de séance.

*Sur divers bancs à droite.* Non! non!

**M. le président.** M. Ramarony demande une suspension de séance.

Je consulte l'Assemblée sur cette proposition.

(*L'Assemblée, consultée, adopte cette proposition.*)

**M. le président.** A quelle heure l'Assemblée entend-elle reprendre la séance ?

**M. Maurice Schuman.** A vingt-deux heures.

**M. le président.** M. Maurice Schumann propose de fixer à vingt-deux heures la reprise de la séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures quinze minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Personne ne demande plus la parole dans les explications de vote ?...

Je mets aux voix par scrutin la motion d'investiture dont j'ai donné lecture.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, il va être procédé au pointage des votes.

La séance est suspendue pendant cette opération.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt-trois heures vingt-cinq minutes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 577 |
| Majorité constitutionnelle | 309 |
| Pour l'adoption | 300 |
| Contre | 277 |

La majorité constitutionnelle n'ayant pas été atteinte, l'investiture n'est pas accordée.

**M. Vincent Badie.** Vive la République quand même! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

(*M. Léon Blum quitte la salle des séances. — A gauche et au centre, les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

— 6 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Je demande à l'Assemblée de bien vouloir se réunir demain après-midi, à quinze heures, pour être prête à tout éventualité.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, demain, samedi 22 novembre, à quinze heures, séance publique:

Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 7 —

**DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. René Arthaud une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'agriculture un crédit de vingt millions pour réparer les dégâts commis aux exploitations viticoles de Bonnieux, Roussillon, Gargas et Apt, par l'orage de grêle du 13 août 1947.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2691, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Gresa et plusieurs de ses collègues une proposition de loi concernant le droit à pension de reversion des veuves des fonctionnaires retraités par application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 47—1465 du 8 août 1947.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2693, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

— 8 —

**DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION**

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Paulette Charbonnel et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à respecter les engagements pris envers le personnel de l'enseignement, concernant la rémunération des heures supplémentaires.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2692, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Gresa et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à maintenir et développer les postes et orchestres régionaux de la radiodiffusion française.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2694, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la presse. (*Assentiment.*)

— 9 —

**DEPOT D'UN RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**

**M. le président.** J'ai reçu de M. André Denis un rapport supplémentaire fait au nom de la commission de la production industrielle sur: I. Le projet de loi portant liquidation du séquestre des usines Berliet; II. Les propositions de loi: 1° de M. Airoldi et plusieurs de ses collègues tendant à la nationalisation des usines automobiles Berliet; 2° de M. André Denis et plusieurs de ses collègues tendant à l'adoption d'un statut définitif des usines automobiles Berliet (n°s 300-265-1455-2284).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 2690 et distribué.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

**Modifications aux listes électorales des membres des groupes.**

I. — GROUPE DES INDÉPENDANTS DE GAUCHE
(6 membres.)

Substituer à la dénomination et à la composition de ce groupe la dénomination et la composition suivantes:

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'ACTION SOCIALE
(10 membres.)

Mlle Bosquier (Henriette), MM. Chevallier (Louis) (Indre), Courant (Pierre), Furaud (Jacques), Liquard (Emile), Livry-Level (Philippe), Marcellin, Recy (de), Serre (Charles), Viard (Paul-Emile).

*Le président du groupe,*
VIARD

II. — GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE
(158 membres au lieu de 164.)

Supprimer les noms de MM. Furaud (Jacques), Liquard (Emile), Livry-Level (Philippe), Michelet (Edmond), Palewski (Jean-Paul), Serre (Charles).

**Désignation de candidature pour la commission chargée de statuer sur l'éligibilité de tous les membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation.**

(Application de l'article 19 du règlement.)

Conformément à la décision prise par l'Assemblée dans sa séance du jeudi 30 octobre 1947, la commission des affaires économique présente la candidature de M. Gaston Julian pour faire partie de la commission chargée de statuer sur l'éligibilité de tous les membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante députés.)

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance du Vendredi 21 Novembre 1947.

---

### SCRUTIN (N° 322)

*Sur la résolution du bureau de l'Assemblée sur le décompte de la majorité constitutionnelle requise pour l'investiture du président du conseil désigné.*

Nombre des votants..... 591
Majorité absolue..... 296

Pour l'adoption..... 267
Contre ..... 324

L'Assemblée nationale a adopté.

### Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Aragon (d').
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aujoulat.
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrot.
Bas.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Ben Tounes.
Béranger (André).
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Boisdon.
Bonnet.
Borra.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bourdan (Pierre).
Bouxom.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayol.
Cerclier.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chautard.
Chaze.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Couston.
Dagain
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Duquesne.
Durroux.
Evrard.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Finet.
Forcinal.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gorse
Gosset.
Gouin (Félix).
Gozard.
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant André).
Guille
Guillou (Louis), Finistère
Guitton.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hulin
Hussel.
Jaquet.
Jouve (Géraud).
Jules-Julien, Rhône.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laribi.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lhuissier.
Liquard.
Loustau.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Montell (André), Finistère.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Naegelen (Marcel).
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Orvoen.
Penoy.
Mme Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pineau.
Poimbœuf.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Rincent.
Rivet.
Roques.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Scherer.

Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Violette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

**Ont voté contre :**

MM.
Ahnne.
Airoldi.
Aku.
André (Pierre).
Angeletti.
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran (Général).
Babet (Raphaël).
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barel.
Barrachin.
Barthélémy.
Bartolini.
Paul Bastid.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Bégouin.
Benoist (Charles).
Bergasse.
Berger.
Bessac.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Edouard Bonnefous.
Bonte (Florimond).
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bourbon.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Boysson (de).
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas (général).
Chamant.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chastellain.
Chausson.
Cherrier.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Citerne.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Cogniot.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coty (René).
Coulibaly Ouezzin.
Courant.
Cristofol.
Croizat.
Crouzier.
Cudenet.
Daladier (Edouard).
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Demusois.
Denais (Joseph).
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Deshors.
Desjardins.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dixmier.
Djemad.
Dominjon.
Mme Douteau.
Doyen.
Dreyfus-Schmidt.
Dubois (René-Emile).
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Dusseaulx.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Errecart.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix (Colonel).
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Fonlupt-Esperaber.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Gaillard.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Gavini
Genest.
Geoffre (de).
Gervolino.
Giacobbi.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Houphouet-Boigny.
Hugues.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Joubert.
Juge.
Juglas.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
July.
Kauffmann.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lalle.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Lamps.
Laniel (Joseph).
Lareppe.
Laurens (Camille), Cantal.
Lavergne.
Lecacheux.
Lecœur.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Lespès.
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Livry-Level.
Llante.
Louvel.
Lozeray.
Macouin.
Maillocheau.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Marcellin.
Marin (Louis).
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Maurice-Petsche.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Médecin.
André Mercier (Oise).
Mme Méty.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Michelet.
Midol.
Mitterrand.
Mokhtari.
Mondon.
Monin.
Montagnier.
Montel (Pierre).
Montillot.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moustier (de).
Moutoн.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Mutter (André).
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Olmi.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peyrat.
Peytel.
Pierrard.
Pinay.
Pinçon.
Pirot.
Pleven (René).
Poumadère.
Pourtalet.
Pourtier.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Raulin-Laboureur (de).
Recy (de).
Renard.
Rencurel.
Mme Reyraud.
Ribeyre (Paul).
Rigal (Albert), Loiret.
Rigal (Eugène), Seine.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Roulon.
Rousseau.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Said Mohamed Cheick.
Savard.
Schauffler.
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Sesmaisons (de).
Signor.
Sourbet.
Mme Sportisse.
Temple.
Terrenoire.
Thamier.
Theetten.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Triboulet.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Viard.
Pierre Villon.
Wolff.
Zunino.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM. Betolaud et Simonnet.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Bergeret.
Boukadoum.
Boulet (Paul).
Charpin.
Chassaing.
Coudray.
Degoutte.
Derdour.
Guyomard.
Khider.
Lamine Debaghine.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Mezerna.
Palewski.
Mme Poinso-Chapuis.
Roclore.
Rollin (Louis).

**Ne peuvent prendre part au vote :**

MM.
Douala.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

**Excusés ou absents par congé :**

M. Quilici.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 612
Majorité absolue..... 307

Pour l'adoption..... 261
Contre ..... 351

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

---

**SCRUTIN (N° 323)**

*Sur la motion d'investiture de M. Léon Blum, président du conseil désigné.*

Nombre des votants..... 577
Majorité constitutionnelle..... 309

Pour l'adoption..... 300
Contre ..... 277

L'Assemblée nationale n'a pas accordé l'investiture.

**Ont voté pour :**

MM.
Abelin.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Aragon (d').
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aujoulat.
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrot.
Bas.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Ben Tounes.
Béranger (André).

Bergeret.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Boisdon.
Bonnet.
Borra.
Bouhey (Jean).
Boukadoum.
Boulet (Paul).
Bour.
Bourdan (Pierre).
Bouret (Henri).
Bouxom.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chaulard.
Chaze.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coty (René).
Coudray.
Couston.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Derdour.
Desson.
Devemy.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dominjon.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gozard
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guille
Guillou (Louis), Finistère
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hum.
Hussel.
Ihuel.
Jaquet.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Khider.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine Debaghine.
Lamine-Guèye.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laribi.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lhuissier.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Mezerna.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Naegelen (Marcel).
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Orvoen.
Penoy.
Mme Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinçon.
Pineau.
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Raymond Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Roclore.
Roques.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Scherer.
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smaïl.
Solinhac.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

**Ont voté contre :**

MM.
Ahnne.
Airoldi.
Aku.
André (Pierre).
Angeletti.
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran (Général).
Babet (Raphaël).
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barbier.
Barel.
Barrachin.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Bégouin.
Benoist (Charles).
Bergasse.
Berger.
Bessac.
Besset.
Betolaud.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bourbon.
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Boysson (de).
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capitant (René).
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas (Général).
Chamant.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Christiaens.
Citerne.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat
Crouzier.
Cudenet.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Denusois.
Denais (Joseph).
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Doyen
Dreyfus-Schmidt.
Dubois (René-Emile).
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupy (Gironde).
Dupuy (Marceau), Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Favet.
Félix (Colonel).
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Gaborit.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Geoffre (de).
Gervolino.
Giacobbi.
Mme Ginollin.
Gioveni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Houphouet-Boigny.
Hugues.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Joubert.
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
July.
Kauffmann.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Lamps.
Laniel (Joseph).
Lareppe.
Lavergne.
Lecacheux.
Lecœur.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Lespès.
L'Huillier (Waldeck).
Liquard.
Liscette.
Livry-Level.
Llante.
Lozeray.
Macouin.
Maillocheau.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konate
Mamba Sano.
Manceau.
Marcellin.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Médecin.
André Mercier (Oise).
Mme Méty.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure
Michel.
Michelet.
Midol.
Mokhtari.
Mondon.
Montagnier.
Montel (Pierre).
Montillot.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moustier (de).
Mouton.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Mutter (André).
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Ohnl.
Palewski.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peyrat.
Peytel.
Pierrard.
Pirot.
Pleven (René).
Poumadère.
Pourtalet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Recy (de).
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rollin (Louis).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Roulon.
Rousseau.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Schauffler.

Mme Schell.
Serre.
Servin.
Sesmaisons (de).
Signor.
Mme Sportisse.
Terrenoire.
Thamier.
Theetten.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Triboulet.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Viard.
Pierre Villon.
Wolff.
Zunino.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM.
Bardoux (Jacques).
Paul Bastid.
Edouard Bonnefous.
Caron.
Chassaing.
Chastellain.
Courant.
Devinat.
Dixmier.
Dusseaulx.
Gaillard.
Guillant André).
Hutin-Desgrées.
Jacquinot.
Jean-Moreau.
Laurens (Camille), Cantal.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurice-Petsche.
René Mayer, Constantine.
Monin.
Pinay.
Pourtier.
Ribeyre (Paul).
Said Mohamed Cheick.
Sourbet.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Deshors.
Desjardins.
Dezarnaulds.
Garavel.
Jeanmot.
Marin (Louis).
Pantaloni.
Rencurel.

**Ne peuvent prendre part au vote :**

MM.
Douala.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

**Excusés ou absents par congé :**

M. Quilici.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.